

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
PARC NATURAU REGIONAU DE MIUVACHAS EN LEMOSIN



RAPPORT D'ACTIVITE

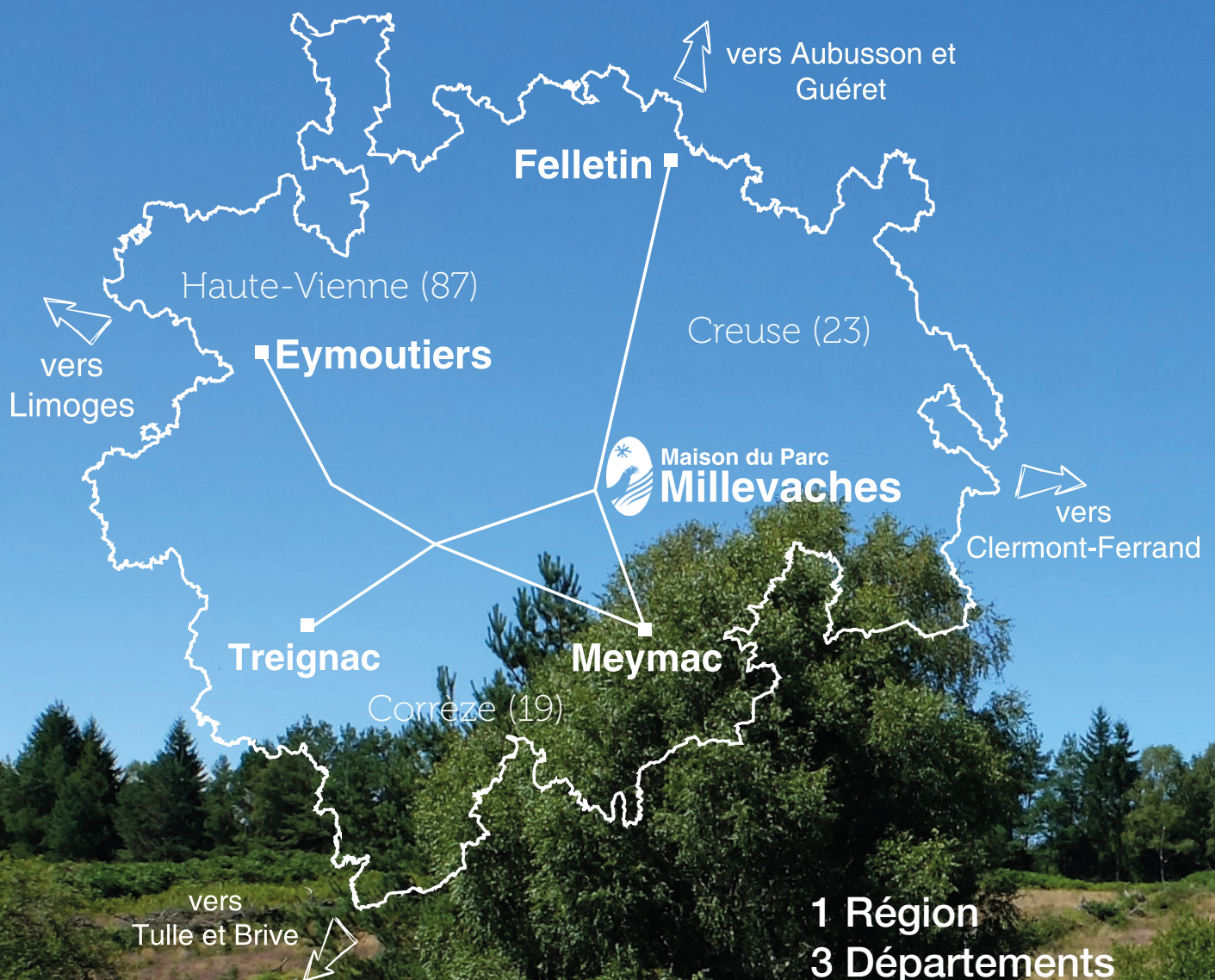
2017



Une autre vie s'invente ici
Una outra vita s'inventa aquí



Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



1 Région
3 Départements
8 intercommunalités
113 communes
332 500 hectares
38 000 habitants



édito

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur des territoires ruraux dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus. Pour se faire, un projet concerté – la Charte – est établi et détermine les grands axes de travail. Ainsi, la Charte du Parc est le fil conducteur des actions menées par les équipes du syndicat mixte.

Le Parc dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire, qui lui permet d'intervenir dans plusieurs domaines. Les savoir-faire et compétences des agents reposent sur leurs formations qualificatives et leurs expériences. L'ingénierie proposée par le PNR permet au territoire de disposer de compétences et d'une vision globale des projets : faisabilité technique, environnementale, économique et financière. Les 113 communes du territoire, les communautés de communes, les Départements et la Région bénéficient pour chaque projet de cette ingénierie mise à disposition par le Parc. Aux côtés de l'équipe technique, des élus s'investissent et permettent de construire un lien solide entre les communes et le syndicat mixte.

Ce rapport d'activité présente les actions menées par le Parc en 2017. De nouveaux projets ont émergé comme la conception d'aires de bivouac qui à partir d'un constat, d'une demande des visiteurs, de l'association de partenaires touristiques et culturels, d'animation, a abouti à un projet cohérent et concret. Les partenariats avec des structures associatives ou institutionnelles sont une clé d'entrée au développement de nouveaux projets ! C'est ainsi que le Parc a pu pour la première fois s'associer aux Stations Vertes dans l'organisation d'un mois de Fête de l'écotourisme avec plus de 60 animations qui se sont déroulées en mai, ou participer au forum « Manger local » en collaboration avec le Département de la Creuse. 2017 a vu également la naissance d'un projet de grande ampleur : la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée... une opération à suivre parmi tant d'autres ! Le Parc et ses partenaires vont continuer à travailler dans la concertation pour le territoire !

Bonne lecture.

Philippe CONNAN, Président.



AXE 1 - MILLEVACHES, TERRITOIRE À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

4

AXE 2 - MILLEVACHES, TERRITOIRE EN TRANSITION

16

AXE 3 - MILLEVACHES, TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTERIEUR

26

LA VIE DU SYNDICAT

32

AXE 1

MILLEVACHES,

TERRITOIRE À HAUTE VALEUR

PATRIMONIALE



Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1. Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

- Mesure 1 - Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables
- Mesure 2 - Poursuivre l'identification des continuités écologiques
- Mesure 3 - Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes
- Mesure 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
- Mesure 5 - Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature «ordinaire»
- Mesure 6 - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur
- Mesure 7 - Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques
- Mesure 8 - Encadrer la pratique des véhicules à moteur de loisir

Orientation 2. Accompagner la mutation des paysages

- Mesure 9 - Approfondir et partager la connaissance du paysage
- Mesure 10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
- Mesure 11 - Préserver et valoriser les paysages emblématiques
- Mesure 12 - Développer un urbanisme au service de la qualité de vie

Orientation 3. Améliorer la gestion partagée de l'eau

- Mesure 13 - Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques
- Mesure 14 - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés
- Mesure 15 - Préserver la qualité des eaux

Orientation 4. Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

- Mesure 16 - Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel
- Mesure 17 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti
- Mesure 18 - Promouvoir la culture et la langue occitanes / *Promòure la cultura e la lenga occitanas*

Programme Forêts anciennes : cartographie des végétations	6
Programme Forêts anciennes : notices de site et animation locale	7
Suivi de la population de pie-grièche écorcheur	8
Valorisation d'une zone humide comme projet de centre-bourg	9
Création d'une animation dédiée à l'urbanisme	10
Sources en Action - acte II : 12,3 millions d'euros pour la restauration du bassin de la Vienne	11
Chavanon en Action : coordination de la 3^{ème} année du programme	12
Poursuite de l'opération d'inventaire du patrimoine bâti	13
Appel à projet pour la restauration du patrimoine rural public communal	14
Projet des « Cloches de la montagne limousine »	15

Programme Forêts anciennes : cartographie des végétations

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 2
Orientations 1 et 5
Mesures 6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
22* - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
(* mesures phares)

/// Localisation

Les Sites d'intérêt écologique majeur (SIEM)

/// Partenaires techniques

Groupement d'Intérêt Public pour le développement du Massif Central (GIP Massif Central)
Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET Massif Central)
Association des Parcs du Massif Central (IPAMAC)
Office national des forêts (ONF)
Conservatoire Botanique National du Massif central (CBNMC)
Groupes de travail locaux : élus locaux, propriétaires, associations, partenaires techniques de la forêt (CNPf Limousin, ONF, Coopératives forestières...)

/// Partenaires financiers

Europe (FEDER)
Etat (FNADT)
Région Nouvelle-Aquitaine (contrat de Parc 2015-2017)

/// Les chiffres

12 sites bénéficient d'un complément de cartographie ou d'une cartographie complète
Montant total du programme : **183 501 €**
Montant total du marché de prestation : **100 720 €** sur trois ans.
Pour la réalisation des cartographies le soutien financier est le suivant :
Europe (FEDER) 50 %
Etat (FNADT – Massif central – CGET) 11,15 %
Région (Contrat de Parc 2015-2017) 30 %
Autofinancement du Syndicat mixte 8,85 %

/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevalches.fr/Les-forets-anciennes-qu-es-ce-que>
<http://www.pnr-millevalches.fr/Un-programme-specifique-Forets>

En 2015, le Parc répondait à un appel à projet « biodiversité » du GIP Massif Central, sur les forêts anciennes et/ou à forte naturalité potentiellement anciennes. Ce programme, d'une durée de trois ans a permis d'engager des travaux d'amélioration des connaissances sur des sites forestiers d'intérêt écologique majeur du Parc, identifiés comme étant des réservoirs de biodiversité.

Ainsi 5 000 hectares auront été cartographiés par l'ONF et le CBNMC à la demande du Parc. Ces cartographies sont mises à la disposition des intercommunalités et des communes notamment.

Ces cartographies permettent d'identifier les secteurs les plus riches en biodiversité et de s'accorder avec les groupes locaux de travail sur de grands objectifs de préservation et de valorisation.

**5 000 hectares
seront
cartographiés
d'ici fin 2018**

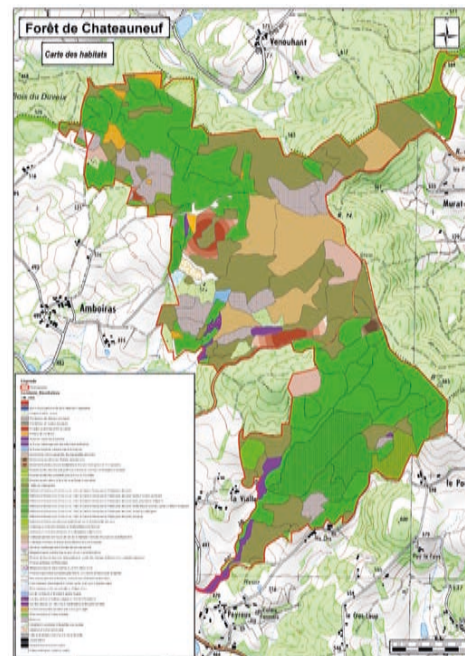
L'ensemble des informations est rassemblée dans une notice de site. Ainsi, il est possible pour les propriétaires concernés de développer une gestion forestière adaptée en conscience. Pour ce faire, ils peuvent être accompagnés par le CNPF antenne Limousin engagé dans cette démarche et aidé par le Parc au titre de Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale (OPAFE cf. page 19) (Financement Région – Contrat de Parc 2018-2020)

Les sites suivants ont été cartographiés en 2017 :

- Landes du Las et forêt de la Cubesse (partie bois de la Saulière) : 134,5 ha
- Forêt de Châteauneuf : 477 ha
- Gorges de la Combade : 1 090 ha.



Hêtraie-chênaie acidiphile
© C. Salomon PNRML



Cartographie de la végétation sur le SIEM de Châteauneuf
© CBNMC & ONF, 2017

Programme Forêts anciennes : notices de site et animation locale

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 2
Orientations 1 et 5
Mesures 1 - Compléter les inventaires d'espèces et de milieux remarquables
4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
22* - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
(* mesures phares)

/// Localisation

SIEM : Tempétier (Tarnac, Toy-Viam), Molestie (Bonnefond, Pradines), Bois Peyre (St Georges Nigremont, Pontcharraud), Grand Bois (Croze, Poussanges, St Frion)

/// Partenaires techniques

GIP Massif central
CGET Massif central
IPAMAC
Office national des forêts
Conservatoire Botanique National du Massif central
Groupes de travail locaux : élus locaux, propriétaires, associations, partenaires techniques de la forêt (CNPf Limousin, ONF, Coopératives forestières...)

/// Partenaires financiers

Europe (FEDER)
Etat (FNADT)
Région Nouvelle-Aquitaine (contrat de Parc 2015-2017)

/// Les chiffres

4 notices de site réalisées ou en cours
10 communes concernées jusqu'ici
1 200 hectares concernés par une notice de site et actions affiliées : prospections de terrain (relevés coléoptères, relevés IBP-DN), cartographie des végétations réalisées pour chaque site
7 réunions des groupes de travail locaux et 2 réunions publiques organisées
130 placettes de relevés IBP-DN réalisées

/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevalches.fr/-Forets-Anciennes->
<http://www.pnr-millevalches.fr/Un-programme-specifique-Forets>

En lien avec la réalisation des cartographies des végétations, le Parc conduit une animation qui vise à rédiger des notices de sites regroupant les connaissances, et à s'accorder sur de grands objectifs de gestion en lien avec les objectifs de la Charte de Parc.

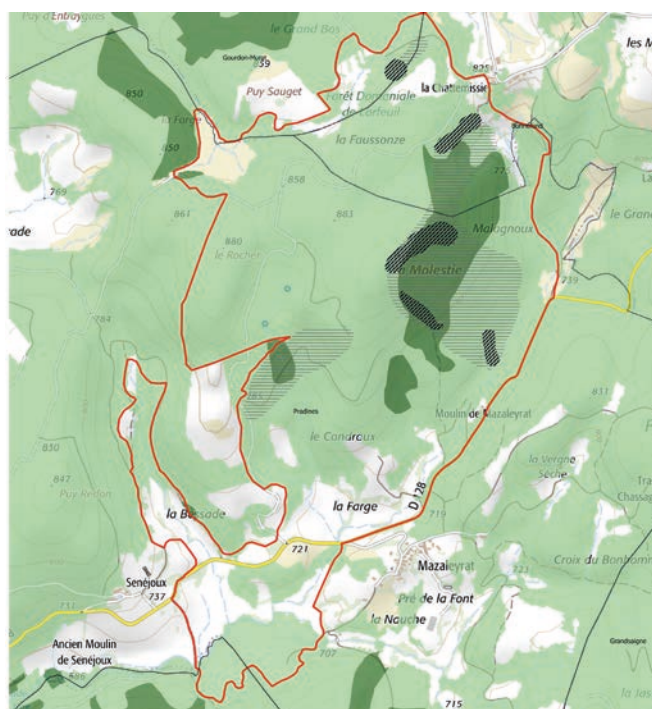
L'équipe du Parc a travaillé avec les groupes locaux et les élus sur quatre sites (10 communes concernées).

A raison de 2 à 4 réunions par site, l'exercice consiste à effectuer en local, un état des lieux des connais-

sances : activités économiques, histoire des lieux, existence d'activités de loisirs et de découverte, faune, flore.

Les enjeux sont identifiés et des recommandations de gestion réfléchies en commun.

Ces notices sont évolutives et partagées avec l'ensemble des acteurs concernés.



Légende
contour du SIEM
Naturalité forte
Naturalité très forte
Ancienneté de l'état-boisé (état-major)
Forêt ancienne
Forêt récente

0 100 200 300 400 m



Sources :
Scn 25 Standard ©-IGN
SD Topo 2017 ©-IGN
IPAMAC
SIEM - PNRML
Réalisation: CS - PNRML - 07/2017
Reproduction interdite

Cartographie des forêts anciennes et des zones de forte naturalité sur le SIEM de la Molestie © PNRML, 2017



Crédit photo : <http://www.elateridae.com>

Première observation d'*Isorhipis marmottani* pour le Limousin

Suivi de la population de pie-grièche écorcheur

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 1
Mesure 1 - Compléter les inventaires d'espèces et de milieux remarquables

/// Localisation

Cœur de Parc, dans le site Natura 2000 Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale Plateau de Millevaches)

/// Partenaires financiers

Europe (FEADER)
Etat (MTES)

/// Les chiffres

La population de pie-grièche écorcheur estimée dans la Z.P.S. est comprise entre **500 et 1000 couples**

4 espèces de pies-grièches vivent en France
2 espèces se reproduisent dans le Parc : la pie-grièche écorcheur et la pie-grièche grise

L'étude des populations d'espèces sauvages est essentielle pour connaître l'état de l'environnement. Conduite dans la durée, elle joue le rôle d'observatoire en produisant des informations sur l'évolution de l'environnement, et pose souvent les bases des recherches à conduire pour expliquer ces évolutions.

Ainsi, le Parc organise un comptage annuel des pies-grièches écorcheurs, qui sont des oiseaux insectivores connus pour être très sensibles à l'intensification agricole : traitements insecticides, suppression des buissons et arbres isolés, mise en culture de surfaces initialement herbagères...

Au mois de juin, le long d'un parcours routier de 154 km, un agent du Parc pointe au GPS chaque observation

de pie-grièche écorcheur. Le site correspondant est ensuite contrôlé chaque année, au cours d'une brève séance d'observation qui dure 5 minutes. Ce protocole simple, mené depuis 2011, indique que la population de cet oiseau a progressé en cœur de Parc. Au cours des quatre premières années d'inventaire, la population est restée stable, mais à un niveau d'abondance relativement faible (un canton tous les 8 km). Depuis 2015, la densité d'observation se maintient à un niveau plus élevé (un canton tous les 4,4 km).

Cette espèce n'est donc pas menacée pour l'instant dans le Parc et continue de bénéficier d'un espace agricole dominé par les prairies permanentes et les parcours.

La pie-grièche écorcheur et la pie-grièche grise sont présentes sur le Parc



Mâle de pie-grièche © Biosphoto

/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/L-expo-Oiseaux>

Valorisation d'une zone humide comme projet de centre-bourg

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1

Orientation 1

Mesures 9 - Approfondir et partager la

connaissance du paysage

10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages

11* - Préserver et valoriser les paysages emblématiques

12* - Développer un urbanisme au service de la qualité de vie

(* mesures phares)

/// Localisation

Zone humide au centre du bourg de Saint-Hilaire-les-Courbes (19)

/// Partenaires techniques

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 19)

Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Arcadoeur

Exploitant agricole

/// Partenaires financiers

Europe (FEADER et LEADER)

Conseil Départemental de la Corrèze

Convention EDF

Dans le cadre de l'animation de sa charte des Paysages, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a accompagné la commune de Saint-Hilaire-les-Courbes dans son projet de restauration et de mise en valeur de la zone humide située au centre du village.

La reconquête de cet espace a permis de rouvrir le paysage et conforter les points de vue sur les éléments du patrimoine bâti et paysager, de protéger la qualité de l'eau, de préserver les différentes fonctions qui ont trait aux zones humides et de mettre en place une gestion des milieux grâce au pâturage des vaches d'un agriculteur voisin. De plus, l'aménagement de cheminements piétons propose une alternative à la voiture pour relier la Mairie à l'Eglise, la salle polyvalente, l'auberge... et faire une balade en boucle offrant plusieurs perceptions de la zone humide.

A proximité de plusieurs gîtes, le ponton construit dans le respect de l'environnement, confère au lieu un

véritable rôle d'espace public générateur de lien social. Pour guider la découverte des lieux et mieux connaître l'histoire de la commune, l'équipe du Parc a également rédigé avec la Mairie un livret apportant toutes les explications nécessaires à l'appréciation de ce site pittoresque. Aussi, le sentier des Merlettes figurera dorénavant dans le Carnet des sites et sentiers de découverte du Parc, apportant une dimension pédaogo-touristique supplémentaire. Depuis sa création, la commune a déjà accueilli plusieurs animations sur place afin de sensibiliser le plus grand nombre à la qualité des milieux et du paysage. Afin d'anticiper une gestion écologique sur le long terme, elle a adhéré au réseau des zones humides du Limousin.



La zone humide, écrin de verdure devant l'église © PNRML, 2017



Ponton d'observation construit en bois local non traité © PNRML, 2017

/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/pnr-jmai2018-web1.pdf>

Création d'une animation dédiée à l'urbanisme

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1

Orientation 1

Mesure 12* - Développer un urbanisme au service de la qualité de vie
(* mesure phare)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Elus et techniciens des communautés de communes et autres EPCI compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement, les CAUE, les Directions Départementales des Territoires (DDT), les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Atelier permanent d'urbanisme et d'habitat (l'ARBAN)

/// Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

/// Les chiffres

En 2017, le Parc a participé à l'élaboration de **3 Plans Locaux d'Urbanisme** (Chamberet, Peyrat-le-Château et Treignac) et de **2 Plans Locaux d'Urbanisme Inter-communaux** (Haute-Corrèze Communauté qui couvre près de 40% des communes du territoire Parc et Ventadour-Egletons-Monédières)

Contribution à l'élaboration d'**1 Schéma de Cohérence Territoriale** (Pays Haute-Corrèze Ventadour qui couvre 46% des communes du territoire du Parc)

La Charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin présente des orientations fortes pour la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie ainsi que pour la revitalisation des centres bourgs et la gestion raisonnée de l'espace. Pour répondre à ces objectifs, et porter assistance aux collectivités locales dans leurs démarches d'urbanisme, le Parc a notamment recruté une chargée de mission urbanisme à partir de mai 2017.

Dès son recrutement, l'urbaniste a mis en place des méthodes de travail en interne afin de fluidifier les procédures lors des sollicitations externes. Elle a également proposé une stratégie d'actions du Parc en

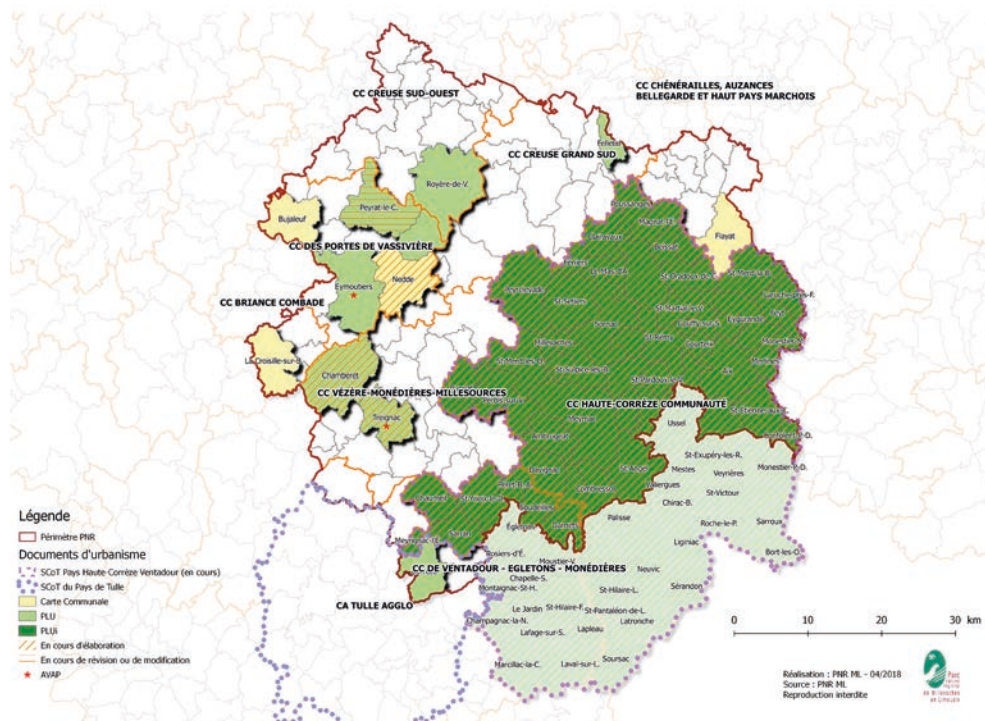
matière d'Urbanisme pour les trois années à venir dans le cadre du Contrat de Parc avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'une des missions confiées à l'agent est l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. La chargée de mission a mis en place en interne un cadre pour organiser le porter à

connaissance de l'équipe du PNR et faciliter ainsi la démarche. Elle assure la synthèse et le transfert des informations nécessaires de l'équipe du Parc avec les collectivités et les bureaux d'études

chargés de l'élaboration des documents.

Accompagnement de 6 collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme



Etat des lieux des communes du Parc couvertes par un document d'urbanisme © PNRML

Sources en Action - acte II : 12,3 millions d'euros pour la restauration du bassin de la Vienne

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1, 2 et 3
Orientations 1, 3, 5 et 8
Mesures 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
13 - Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux
14* - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
15 - Préserver la qualité des eaux
22* - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
38 - Développer les coopérations
(* mesures phares)

Localisation

L'emprise du Contrat Territorial Milieu Aquatiques correspond au bassin hydrographique de la Vienne Amont, des sources à Millevaches jusqu'à Saint-Priest-Thaurion (confluence Thaurion Vienne)

Partenaires techniques et financiers

Coordination : PNR de Millevaches en Limousin – EPTB Vienne



Les chiffres

24 maîtres d'ouvrage – 9,3 ETP financés,
24 techniciens œuvrant collectivement pour la restauration des milieux aquatiques, le maintien des aménités liées à l'eau, la gestion des usages actuels et futurs de l'eau sur un territoire singulier :

55 masses d'eau (3 338 km de cours d'eau)
Surface de **2 181 km²** (10 % Bassin Versant de la Vienne)

23 200 ha de zones humides (10,6 % du territoire)

1 006 plans d'eau et **205 obstacles** aux cours d'eau

91 communes et 46 500 hab
820 km² surface agricole dont 92 % en prairie (38 % du territoire)

1 107 km² de surface boisée (51 % du territoire)

Pour en savoir +

www.sourcesenaction.fr
<http://pnr-millevaches.fr/-Sources-en-Actions-2017-2021->

Un large panel d'acteurs s'est engagé officiellement le 13 décembre 2017 en signant le contrat Sources en action. Agriculture, forêt, travaux sur cours d'eau et sur zones humides (...) sont les axes prioritaires pour gérer et restaurer les milieux aquatiques du bassin de la Vienne.

Sources en action est un outil pour répondre aux objectifs réglementaires pour la restauration des milieux aquatiques. C'est aussi l'atout majeur du territoire témoignant d'engagements collectifs forts et durables autour des dynamiques initiées et coordonnées par le PNR de Millevaches en Limousin.

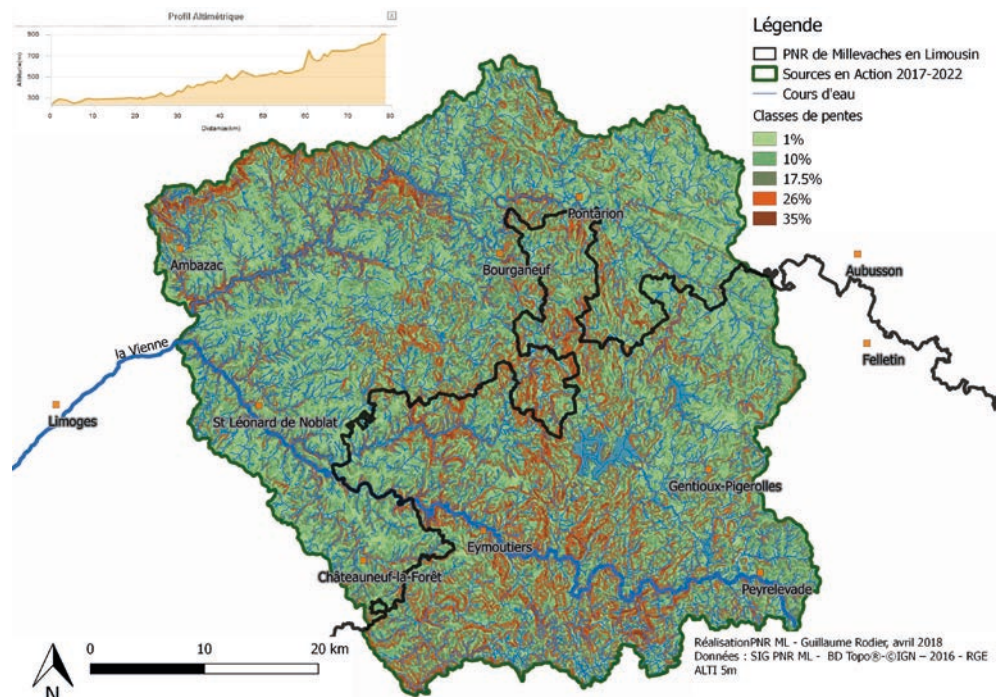
Le bassin de la Vienne était identifié dans la Charte de 2004 comme un territoire patrimonial pour lequel il fallait prendre nos responsabilités localement pour les territoires aval. C'est en 2007 que la dynamique débute par les premiers engagements avec l'Agence de l'eau. En 2011, le premier acte de Sources en action est conclu entre 17 opérateurs jusqu'en 2015. Les singularités du contrat existent

déjà : une double coordination par le Parc et l'EPTB Vienne, 2 400 km² de couverture territoriale, 17 porteurs de projets, des thématiques diversifiées pour améliorer la qualité des milieux et la pérennité des usages imprimaient déjà la reconnaissance nationale d'un contrat unique par son envergure, sa gouvernance et sa programmation.

En 2016, l'analyse de l'efficacité et de l'efficience du contrat a été réalisée par les coordonnateurs pour identifier la nécessité de reconduire les efforts, mieux les orienter et prendre la mesure de l'effet économique et social du contrat

(enquête de satisfaction auprès des acteurs et bénéficiaires des 950 opérations de terrain, analyse des retombées économiques). Une volonté forte des acteurs, des enseignements majeurs du premier contrat, la nécessité de faire valoir les fonctionnalités et intérêts des têtes de bassin versants ont conduit le comité de pilotage à poursuivre et amplifier la dynamique avec l'acte II de Sources en action.

3 338 km de cours d'eau



Emprise territoriale de Sources en action © PNRML

Chavanon en Action : coordination de la 3^{ème} année du programme

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1, 2 et 3

Orientations 1, 3, 5 et 8

Mesures 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques

13 - Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux

14* - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

15 - Préserver la qualité des eaux

22* - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

38 - Développer les coopérations

(* mesures phares)

/// Localisation

L'emprise du Contrat territorial Chavanon en action correspond au bassin hydrographique du Chavanon, depuis ses sources jusqu'à la confluence avec la Dordogne dans la retenue de Bort-les-Orgues. Le bassin versant du Chavanon dépasse les limites du PNR et est à cheval sur 3 départements (19, 23 et 63) et sur 2 Régions.

/// Partenaires techniques



/// Partenaires financiers



/// Les chiffres

20 maîtres d'ouvrages signataires du Contrat (18 après la fusion des intercommunalités)

3,4 millions d'€ sur 5 ans

Bassin versant de 473 km²

31 communes, 10 000 hab.

Territoire à cheval sur 4 communautés de communes, 3 départements, 2 régions
6 grandes masses d'eau et 10 très petites masses d'eau

914 km de cours d'eau

220 étangs

5 800 ha de zones à dominante humide

192 km² de surfaces boisées (41% du territoire)

234 km² de SAU (50% du territoire)

/// Pour en savoir +

<http://chavanon-en-action.fr/>

http://chavanon-en-action.fr/wp-content/uploads/2015/12/BrochureChavanonFinal_2016_04_28.pdf

Dès 2011, le PNR s'investit sur le bassin versant du Chavanon afin de faire émerger une démarche partagée et collective autour de l'enjeu de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau, en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette phase importante de mobilisation des acteurs, de diagnostic territorial et de hiérarchisation des enjeux a permis d'aboutir en décembre 2014, à la signature du Contrat territorial Chavanon en action.

Pour les 5 ans de contractualisation, le PNR coordonne la mise en œuvre des opérations programmées par les 20 maîtres d'ouvrages, pour un montant total de 3,8 millions d'euros.

2017 concrétise la réalisation de la troisième année du projet dont le rôle du Parc a été d'assurer son bon déroulement, en favorisant la cohérence et la transversalité entre tous les partenaires mobilisés. Ce travail a consisté notamment à :

- piloter et animer les instances de décision (COPIL) et groupes de travail (commissions thématiques) ;
- réaliser le suivi technique et financier du Contrat ;



Le Chavanon © PNRML, 2017

**914 km
de cours d'eau**

- être le relai entre les partenaires financiers et techniques ;
- accompagner les EPCI autour de la mise en place de la GEMAPI sur le territoire ;
- accompagner les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs opérations (appuis technique, logistique et organisationnel) ;
- promouvoir le projet sur le territoire, mais également à l'extérieur ;
- mobiliser la dynamique collective du Contrat en faveur du projet d'effacement des barrages EDF du Chavanon.

Cette année a permis de poursuivre la réalisation de la programmation, pour un montant total réalisé de 425 048 € (taux de réalisation de 73% par rapport au prévisionnel de 580 074 €). 16 maîtres d'ouvrages se sont engagés cette année sur le territoire et on constate que le projet est de mieux en mieux adopté localement. Sa réussite est principalement liée aux jeux d'acteurs, à la complémentarité des compétences et des connaissances de chacun et à des partenariats solides et constructifs.



Emprise territoriale de Chavanon en Action © PNRML, 2016

Poursuite de l'opération d'inventaire du patrimoine bâti

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 4
Mesure 16 - Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Région Nouvelle-Aquitaine, service de l'inventaire et du patrimoine, site de Limoges.

/// Partenaires financiers

Europe (FEADER)
Région Nouvelle-Aquitaine

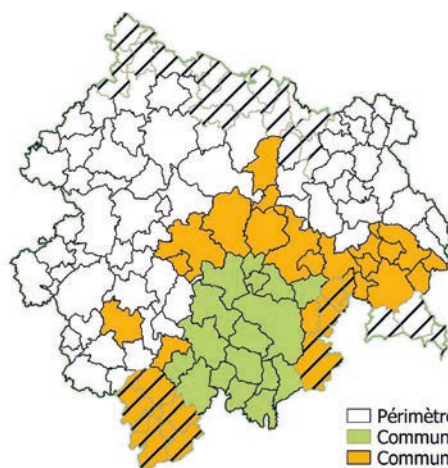
Dans le cadre de la convention de partenariat établie en décembre 2015 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le PNR de Millevaches en Limousin, l'inventaire du patrimoine bâti s'est poursuivi en 2017. L'étude porte sur l'habitat patrimonial du PNR et réactualise l'inventaire mené par la DRAC dans les années 1970-1980, en ligne sur la base de données Mérimée.

En 2017, l'inventaire s'est poursuivi sur 30 communes dans la partie corrézienne du Parc. Au total, 1 700 éléments ont été inventoriés et plus de 600 fiches d'inventaire réactualisées. Chaque élément inventorié fait l'objet

d'une fiche dans le logiciel de SIG et de plusieurs illustrations qui viennent alimenter les bases de données du Parc et de la Région.

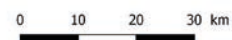
En 2017, l'opération a été menée sur 10 communes qui n'avaient pas fait partie du premier inventaire : il s'agit du secteur des Monédières (Chaumeil, Sarran, Saint-Augustin, Meyrignac l'Église, Vitrac-sur-Montane, Corrèze) et de certaines communes limitrophes d'Ussel (Saint-Angel, Chaveroche, Lignareix, Saint-Pardoux-le-Vieux).

30 communes inventoriées



Conception et réalisation PNR de Millevaches en Limousin, Octobre 2017 (c) IGN

Etat d'avancement de l'opération d'inventaire © PNRML, 2017



/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/Operation-d-inventaire>



Maison à pignons caractéristiques des Monédières
© Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; © PNRML, 2017



Ferme remarquable du plateau
© Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; © PNRML, 2017

Appel à projet pour la restauration du patrimoine rural public communal

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 4
Mesure 17* - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti
(* mesure phare)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Région Nouvelle-Aquitaine
UDAP de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne
CAUE de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne
Fondation du Patrimoine en Limousin

/// Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

Le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé en 2015 une convention de partenariat technique et financier de 3 ans : l'Opération de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable du PNR de Millevaches en Limousin dans le cadre laquelle le Parc lance annuellement un appel à projet pour la restauration du patrimoine rural public communal.

L'objectif de cette opération est de mettre en avant des restaurations de qualité, représentatives du bâti ancien, valorisant les matériaux, les techniques traditionnelles et les savoir-faire locaux. Elle permet également aux communes du Parc de préserver et de restaurer leur petit patrimoine, élément essentiel du paysage du territoire.

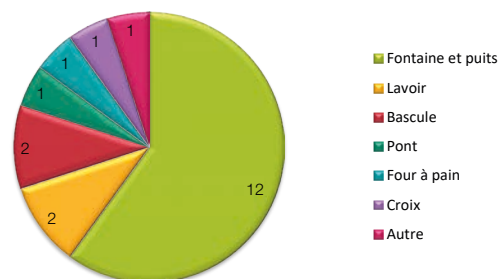
6 candidatures ont été examinées dans le cadre de l'appel à projet 2017

pour la restauration du patrimoine rural public communal, 3 projets ont été retenus :

- le puits de Trijoulet à Faux-la-Montagne ;
- le lavoir du bourg du Monteil-au-Vicomte ;
- un ensemble d'éléments bâti (murs, escalier, fontaines) à Flayat.

De 2015 à 2017, 3 appels à projet pour la restauration du patrimoine rural public communal ont permis de soutenir 13 projets soit 20 éléments de patrimoine sur 11 communes du Parc. 18 676,83€ d'aide ont été engagé pour un montant des dépenses prévisionnelles éligibles de 171 547,24€ HT. Il s'agit principalement de travaux de petite maçonnerie et de couverture.

6 projets examinés
3 projets retenus



Typologie des projets accompagnés dans le cadre des appels à projet 2015-2017 © PNRML



Lavoir du bourg de Corrèze, © Commune de Corrèze, 2017

Projet des « Cloches de la montagne limousine »

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1

Orientation 4

Mesure 16 - Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel

/// Localisation

Commune de Treignac

/// Partenaires techniques

Région et DRAC Nouvelle-Aquitaine

Commune de Treignac

CAOA (conservateur des antiquités et objets d'art)

RCF (Radio Chrétienne Francophone)

Association Trad'Bande

Département de Musique Traditionnelle du

Conservatoire de Musique de Limoges.

/// Partenaires financiers

Commune de Treignac

Région Nouvelle-Aquitaine

« Cloches de la montagne limousine » est un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une mise en valeur du patrimoine sonore. Il a pour objectif de valoriser les sons des différentes cloches (civiles et religieuses) présentes sur le territoire du Parc.

Une première action de valorisation a été réalisée à Treignac sous la forme de 2 animations les mercredi 27 et samedi 30 septembre 2017 :

- une cinquantaine de personnes ont participé le mercredi après-midi à une rencontre inter-générationnelle pour les résidents de la maison de retraite et les enfants en garderie à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Les membres de Trad' Bande ont proposé une animation musicale en lien avec les cloches autour de 3 canons. Puis un temps d'échange avec les résidents de la maison de retraite

sur leurs souvenirs de cloches et pratiques campanaires a été animé par Radio Chrétienne Francophone (RCF).

- 75 personnes ont participé le samedi soir à une déambulation dans le bourg pour relier en musique les différents bâtiments abritant des cloches. A chaque arrêt, une courte animation permettait de mettre en valeur le son des cloches (contes, chants, musiques).

Il est prévu que l'action soit transférable, notamment à l'échelle des Ville-portes du Parc. Aussi une action similaire sera menée en septembre 2018 à Eymoutiers.

2 animations
125 participants
10 bâtiments
abritant des
cloches recensés
à Treignac



Toutes les cloches du bourg de Treignac sonnent ! © PNRML, 2017



Déambulation en musique © PNRML, 2017

/// Pour en savoir +

L'ensemble du travail de recensement des bâtiments et les captations sonores des sons de cloches sont en ligne sur <http://www.clocheslimousines.fr/>

AXE 2

MILLEVACHES,

TERRITOIRE EN TRANSITION



Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

- Mesure 19 - Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants
- Mesure 20 - Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles
- Mesure 21 - Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement
- Mesure 22 - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
- Mesure 23 - Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt
- Mesure 24 - Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local
- Mesure 25 - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
- Mesure 26 - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
- Mesure 27 - Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation 6. Devenir un territoire à énergie positive

- Mesure 28 - S'approprier les enjeux énergétiques du territoire
- Mesure 29 - Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique
- Mesure 30 - Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs
- Mesure 31 - Inciter à de nouvelles mobilités

Table des matières

Bilan du dispositif OPAGE - Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale 2015-2017 et poursuite 2018-2020	18
Accompagnement de jardins partagés dans le cadre du programme REGAL	20
Contribution au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs	21
Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, invité d'honneur du salon « Evasion Nature & Randonnée » de Rennes	22
Etude de préfiguration pour la conception des aires de bivouac	23
Adaptation au changement climatique	24
« Du jus dans les pédales », branchez-vous au vélo électrique avec le PNR !	25

Bilan du dispositif OPAFE - Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale 2015-2017 et poursuite 2018-2020

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 5
Mesures 22* – Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
23 – Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt
(* mesure phare)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Un comité technique constitué du CVERM commission forêt, Chambres d'agriculture, CNPF, ONF, CENL, DDT, DRAAF, DREAL, Conseils Départementaux, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et Agence de l'eau Adour-Garonne.

Partenaires associés : Groupements de Développement Forestiers (GDFs, ADAF) ; élus du territoire ; entreprises et gestionnaires du territoire.

/// Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne

/// Les chiffres

Depuis 2012, un peu plus de **300 000 €** d'aide de la Région ont permis de générer presque un million d'euros d'investissement direct.

Dans le cadre de la charte forestière qu'anime le PNR, la nécessité de diversifier les modes de gestion sylvicole permettant de répondre aux enjeux de la filière bois, aux attentes des riverains et à la conservation du patrimoine naturel, a été mise en avant.

Depuis 2012, un dispositif d'accompagnement des propriétaires forestiers (dont collectivités) a ainsi été élaboré et a permis d'accompagner 180 porteurs de projets pour la réalisation, sur 650 ha, de travaux forestiers respectueux des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des sols, tout en pérennisant la ressource forestière. Ceci a participé au soutien de l'économie locale de la filière amont (pépiniéristes, gestionnaires forestiers, entrepreneurs locaux...), de reboiser des surfaces,

de diversifier la ressource dans un contexte de risque climatique.

En 2017, le programme a été révisé et sera reconduit sur la période 2018-2020 poursuivant cet accompagnement sur les 4 types de projets suivants :

1. Renouveau d'une futaie résineuse par régénération naturelle
2. Irrégularisation de peuplements forestiers (= forêt continue sans coupe rase)
3. Amélioration des peuplements feuillus et de pins (enrichissement, plantation sous-couvert, éclaircie, balivage,...)
4. Reboisement diversifié de coupes rases résineuses

**86 dossiers
acceptés sur la
période 2015-2017**



Amélioration feuillue et enrichissement en sous-étage des parties à faible potentiel © PNRML

Le bilan quantitatif du dispositif sur la période 2015-2017 est présenté ci-dessous :

	Nombre de dossiers présentés	Nombre de dossiers acceptés	Surface de travaux (en ha)	Montant des travaux éligibles	Montant total des aides attribuées	Montant des aides sollicitée à AEAG*
AMENAGEMENTS FORESTIERS						
Renouvellement d'une futaie résineuse par régénération naturelle	2	2	5,50	3 040,00	1 965,00	
Irrégularisation de peuplements forestiers	15	15	150,82	16 287,00	39 460,79	
Amélioration des peuplements feuillus et de pins	9	9	49,58	46 161,84	24 253,16	7 000,00
Reboisement diversifié de coupes rases résineuses	67	60	187,45	418 186,90	130 295,07	19 630,30
TOTAL	93	86	393,35	483 675,74	195 974,02	26 630,30

*Depuis 2016, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) s'est engagée dans le financement de cette action sur le territoire du bassin du Chavanon



*Irrégularisation d'un peuplement de Douglas
© PNRML*



*Reboisement diversifié ayant fait l'objet d'une étude paysagère ©
PNRML*

Pour en savoir +

«Stations forestières et choix des essences sur le Plateau de Millevaches.» Guide simplifié. (2001). Syndicat mixte de Millevaches / CRPF Limousin.

Accompagnement de jardins partagés dans le cadre du programme REGAL

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2

Orientation 5

Mesure 20* - Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

(* mesure phare)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest

Association Le Monde Allant vers en partenariat avec l'association Le champ des arts et La ferme de Champeau (pour les interventions en traction animale)

/// Partenaires financiers

Europe (FEADER et LEADER: GALs Haute-Corrèze Ventadour, Monts et Barrages, Pays de Tulle-Vézère-Monédières, SOCLe) Région Nouvelle-Aquitaine

/// Les chiffres

4 mises en état de terrains (1 470 €)

3 327 € de matériels commandés pour 10 jardins

12 animations d'1/2 journée sur 11 jardins (5 400 €)

/// Pour en savoir +

Plaquette Régale

<http://www.pnr-millevaches.fr/REGAL-Mode-d-emploi>

La sensibilisation, en particulier des plus jeunes, aux avantages d'une alimentation locale et de qualité est un des 3 volets du programme REGAL « Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux » porté par le Parc depuis 2015.

Le soutien au développement du jardinage partagé est au cœur de cette sensibilisation. Faisant suite à un appel à manifestation d'intérêt, 14 jardins partagés bénéficient d'un accompagnement depuis 2017. Il peut concerner la mise en état de terrains par traction animale ou permaculture, la fourniture de matériel, la réalisation d'animations. Celles-ci sont proposées autour de 4 thèmes au choix : création de compost, création de poulailler, découverte de la permaculture ou « com-

ment se nourrir avec son jardin ? ».

Cette action appréciée permet de toucher des structures très diverses : associations, CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), centres de loisirs, centres sociaux, communes, écoles primaires, EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Les motivations exprimées témoignent effectivement des multiples intérêts de ces jardins répondant à des attentes variées : outre la production d'aliments, le jardin partagé peut être vu comme espace de « rencontres, entraide, activité physique, sensibilisation à la nature, responsabilisation, pragmatisme, insertion, entretien de la mémoire, développement des connaissances, prise de confiance, etc. ».

14 jardins dans la démarche



Du matériel pour jardiner
@ Constance Social Club, 2017



Préparation du sol par traction animale
© PNRML, 2017

Contribution au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axes 2 et 3
Orientations 5 et 8
Mesures 26* - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
38 - Développer les coopérations
(* mesure phare)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Région Nouvelle-Aquitaine (services Tourisme et communication)
PNR des Landes de Gascogne, du Marais Poitevin, Périgord-Limousin et du Médoc en préfiguration

Dès 2016, les techniciens tourisme, activités de pleine nature et éducation des PNR de la Nouvelle-Aquitaine (Marais Poitevin, Landes de Gascogne, Périgord-Limousin, Mille-vaches en Limousin et Médoc en préfiguration) ont anticipé la fusion des Régions en décidant d'échanger autour de leurs valeurs et actions communes.

Cette démarche a abouti après plusieurs mois d'échanges et de concertation à l'élaboration d'une contribution commune destinée à l'exécutif régional. Celle-ci, transmise à l'automne 2017, propose une focale sur 6 enjeux majeurs :

- l'exemplarité et l'innovation de l'offre touristique durable ;
- un renouveau des filières en mode « slow » ;
- des ressources humaines valorisées, un tourisme plus accessible ;

- la valorisation responsable des patrimoines ;
- la visibilité des Parcs naturels et de l'écotourisme dans la promotion et l'organisation touristique régionale ;
- un réseau Inter Parcs en Nouvelle-Aquitaine plus fort pour aller plus loin.

Les techniciens des Parcs ont aussi participé à l'automne aux ateliers thématiques de concertation destinés à définir les enjeux, la stratégie et les pistes d'action du futur schéma régional du tourisme et des loisirs. Enfin, les Parcs ont également cofinancé en 2017 une campagne de communication infrarégionale (presse, internet, affichage) pour promouvoir la destination « PNR » auprès des néo-aquitains.



Animation Parc, © PNRML

/// Pour en savoir +

<http://www.nouvelle-aquitaine-tourisme.com/>

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, invité d'honneur du salon « Evasion Nature & Randonnée » de Rennes

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axes 2 et 3
Orientations 5 et 8
Mesures 26* - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
38 - Développer les coopérations
(* mesure phare)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine
Syndicat mixte Le Lac de Vassivière
L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) 19, 23 et 87
Agence de voyages APPAAT Millevaches
Bureau des accompagnateurs de la montagne limousine

Du 31 mars au 2 avril 2017, le PNR de Millevaches fut l'invité d'honneur national de la 7^{ème} édition du salon « Evasion Nature & Randonnée » de Rennes organisé par l'association les Randofolies.

Sur un stand de plus de 20m² parfaitement situé dans le Parc des Expos de Rennes, cet évènement a été l'occasion pour le PNR et les partenaires qui l'accompagnaient (le Bureau des accompagnateurs de la montagne limousine et l'agence de voyages APPAAT Millevaches) de bénéficier d'une exposition médiatique d'ampleur avant la saison estivale (affichage en 4x3 dans Rennes, promotion radio avant et durant le salon, communication sur les réseaux sociaux...) pour promouvoir l'offre complète du territoire en ma-

tière de découverte(s) et de randonnée : circuits (à pied, à vélo, à cheval...), séjours accompagnés ou en liberté (à pied, VTT, en Limousin, en France...) et activités (stations sports nature, géocaching...).

En provenance surtout du Bassin Rennais (85%), les visiteurs (7 500 au total sur 3 jours) ont aussi pu apprécier les produits que le Parc proposait à la dégustation sur son stand (jus de pomme, miels et confitures marqués Valeurs Parc...).

Enfin, pour inciter à la découverte, un jeu-concours permettant de gagner un séjour insolite en octobre dans le Parc avait été organisé en partenariat avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze.

**7 500 visiteurs
sur 3 jours**



Stand du PNR de Millevaches à Rennes © PNRML



Stand du PNR de Millevaches à Rennes © PNRML

/// Pour en savoir +

<http://www.lesrandofolies.com/alhonneur>

Etude de préfiguration pour la conception des aires de bivouac

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axes 2 et 3
Orientations 5 et 8
Mesures 24 - Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local,
25* - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable,
26* - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux,
31 - Inciter à de nouvelles mobilités
33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites
(* mesures phares)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

IPAMAC, PNR Livradois Forez, Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière, CAUEs, offices de tourisme, comités et associations de randonnée pédestre, équestre et cyclo-touristique, guides accompagnateurs de moyenne montagne, Pôle Bois d'Egletons, DDT Corrèze, APPAAT, Bois LIM.

/// Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine
IPAMAC

/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/Un-projet-sur-le-chemin-de-la>

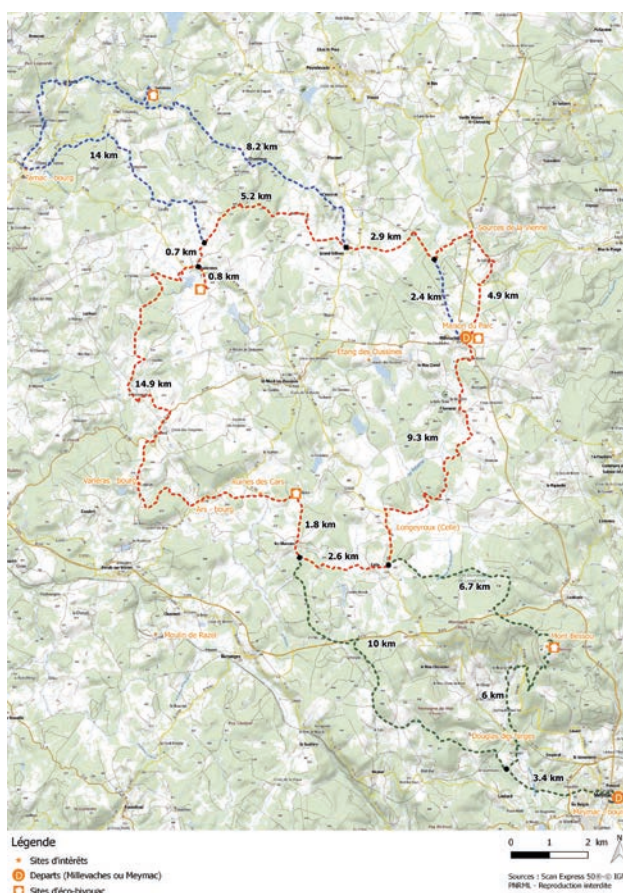
L'association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) travaille depuis 2014 à la relance des grands itinéraires de randonnée du Massif central. En 2016, l'association a réalisé une étude pour identifier les nouvelles formes d'itinérance et les attentes des clientèles de demain. Celle-ci a mis en avant le manque d'hébergements sur le Massif central, et l'importance de concevoir des hébergements innovants pour attirer une nouvelle clientèle et combler ce déficit. Sur Millevaches, cette même problématique, notamment pour les groupes, a fréquemment été soulignée par les acteurs touristiques.

Dans un objectif d'expérimentation et d'outillage des acteurs du Massif central, l'IPAMAC a donc proposé au PNR de Millevaches de travailler sur cet enjeu en lançant une étude pour la conception d'aires de bivouac éco-

logiques. L'une des spécificités du PNR de Millevaches étant son offre importante en matière d'art contemporain, l'idée était de concevoir des aires de bivouac avec une approche créative. Cette dimension du projet a permis d'engager un partenariat avec le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière.

Un cahier des charges a été élaboré par les partenaires et un appel à candidature lancé en septembre. Sur les 64 propositions reçues (architectes, artistes, paysagistes...), deux équipes seront sélectionnées pour réaliser un modèle d'aire de bivouac, entre janvier et juin 2018. Ce modèle pourra être implanté sur des itinéraires du PNR de Millevaches et être transférable sur d'autres territoires du Massif central.

**64 propositions
reçues suite
à l'appel à
candidatures**



Préfiguration d'un premier circuit « cœur de Parc » en lien avec les sites emblématiques et remarquables du Parc (Mont Bessou, Tourbière du Longeyroux, Maison du Parc, Sources de la Vienne, Ruines des Cars, Moulins de Razel...), identification des zones de bivouac possibles © PNRML, 2017

Adaptation au changement climatique

Référence Charte 2018 - 2033

- Axe 2
- Orientation 6
- Mesures 28 - S'approprier les enjeux énergétiques du territoire
- 29* - Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique
- 30 - Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs
- 31 - Inciter à de nouvelles mobilités (* mesure phare)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

ADEME
Acclimaterra

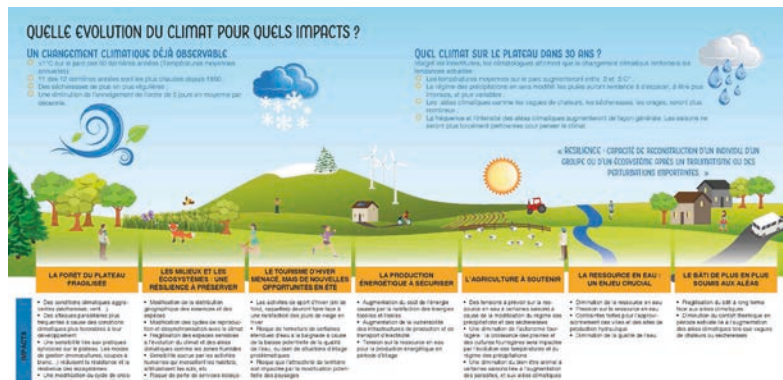
Depuis 2012, le Parc porte un Plan Climat, dans le cadre duquel il a construit une stratégie d'atténuation, de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre. Mais, face à l'évolution rapide du climat à l'échelle mondiale, il faut aussi que le territoire s'adapte, tant pour assurer son avenir que celui des régions qui dépendent de ses ressources. C'est pourquoi le Parc a étudié les impacts du changement climatique et les actions possibles, base d'une stratégie d'adaptation. L'objectif : se préparer à un futur sensiblement différent !

Le Parc a été lauréat, avec 9 autres territoires de Nouvelle-Aquitaine, d'un appel à projet « stratégie d'adaptation au changement climatique » de l'ADEME et a pris une stagiaire pour travailler pendant 6 mois sur ce thème. Ceci a permis d'aborder cette thématique dans sa globalité : re-

cherches bibliographiques, entretiens avec l'ensemble de l'équipe du Parc, des élus et des « acteurs-experts » du territoire.

Cette approche a permis :

- d'organiser une journée de sensibilisation et d'information au changement climatique à Millevaches avec Acclimaterra et des experts locaux, le 4 décembre 2017, à destination des élus et techniciens (matinée), étudiants (après-midi) et grand public (soirée) ;
- de réaliser une synthèse communicante ;
- de réaliser une étude de vulnérabilité (document interne réalisé par la stagiaire).



<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie • Réduction de la consommation d'énergie • Réduction de la consommation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables • Développement des énergies renouvelables
--	--	--	--	--	--

Synthèse communicante réalisée par le PNRML

Pour en savoir +

http://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/2017_09_plaquette_impacts_climat_v4_web.pdf

« Du jus dans les pédales », branchez-vous au vélo électrique avec le PNR !

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 6
Mesure 31 - Inciter à de nouvelles mobilités

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

SARL Encor'aise

/// Partenaires financiers

Pour l'investissement matériel : TEPCV
Pour l'animation :
Europe (FEDER)
Région Nouvelle-Aquitaine
ADEME

Devant les distances à parcourir et le relief du territoire, le Parc a fait le pari du vélo à assistance électrique pour promouvoir des modes de déplacement peu consommateurs d'énergie. A la suite du succès du projet « Du jus dans les pédales » avec le prêt gratuit de ses 3 vélos, le Parc a décidé de déployer ce dispositif de la manière suivante :

• A destination des habitants du territoire Parc :

- 3 vélos réservés aux prêts qui se déploient dans les communes du territoire (démarrage en déc 2016) :
 - > Mise à disposition d'un vélo dans les communes qui souhaitent le faire essayer à leurs habitants via un appel à manifestation d'intérêt auprès des mairies et un convention de

partenariat ;

- > Monteil-au-Vicomte, Corrèze et Peyrat-le-Château, Lacelle, Agne.

- 20 vélos destinés à des locations « longue durée » de 2 mois, 6 mois ou 12 mois, à la maison du Parc.

• A destination des touristes :

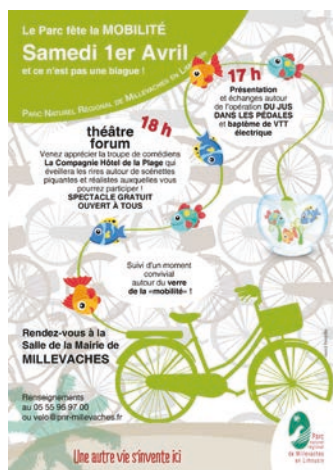
2 VTC et 2 VTT réservés à des locations « courte durée » à la journée, jusqu'à 3 jours.

Les retours sont unanimes : le vélo à assistance électrique séduit ! Quel que soit son âge ou sa pratique du vélo, tous apprécient la vitesse, le confort et la facilité d'utilisation de ce nouveau mode de transport.

56 personnes ont loué un vélo à assistance électrique



Visuel du dispositif © PNRML



Affiche animation «mobilité» © PNRML

/// Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/Du-jus-dans-les-pedaless>

AXE 3

MILLEVACHES,

TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR



Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7. Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 - Concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

Orientation 8. Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 36 - Organiser la communication

Mesure 37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 - Développer les coopérations

Journée festive de restitution des projets des 5 classes accompagnées dans l'appel à projet scolaire « eau et milieux aquatiques »	28
La Nuit de la chouette à Millevaches	29
Une sortie découverte solidaire	30
Le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT)	31

Journée festive de restitution des projets des 5 classes accompagnées dans l'appel à projet scolaire « eau et milieux aquatiques »

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 7
Mesure 32* - Concevoir un programme éducatif territorial
(* mesure phare)

Localisation

Les écoles de :
Maussac et Tarnac (19),
Gentioux-Pigerolles, Royère-de-Vassivière et
Crocq (23)
Toutes les communes ayant des écoles sur le territoire du PNRML étaient éligibles.

Partenaires techniques

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) 19
Maison de l'eau et de la pêche (MEP) 19
Bureau des accompagnateurs de la montagne Limousine
Compagnie Lavifil pour le spectacle « Tout le lutin du cours d'eau »

Partenaires financiers

Europe (FEDER)
Région Nouvelle-Aquitaine
ADEME

Cette journée de restitution visait à rassembler les classes des différents écoles ayant bénéficié du dispositif d'accompagnement. L'objectif était double :

- faire se rencontrer les élèves et leur permettre de valoriser leur travaux en les présentant à d'autres classes ;
- fêter la fin du projet dans un moment convivial autour d'un spectacle de contes en chanson reprenant le thème de l'eau.

La matinée s'est déroulée sous forme de forum, chaque classe disposant d'un stand lui permettant de présenter son travail sous la forme de son choix. Un diaporama illustré réalisé par les plus grands a été présenté en plénière suivi de l'exposition des travaux des 4 autres classes sur leur stand où circulaient à tour de rôle les autres classes.

5 classes soient
93 enfants concernés



Forum de restitution des travaux le matin
© PNRML, juin 2017



Goûter de produits locaux © PNRML, juin 2017



Après-midi festif avec des contes sur l'eau © PNRML, juin 2017

La Nuit de la chouette à Millevaches

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 7
Mesure 32* - Concevoir un programme éducatif territorial
(* mesure phare)

/// Localisation

Communes de Millevaches et Chavanac pour les animations, ouvertes à tous les habitants du PNR.

/// Partenaires techniques

Bureau des accompagnateurs de la montagne Limousine

/// Partenaires financiers

Europe (FEDER)
Etat (DREAL)
Région Nouvelle-Aquitaine

A l'occasion de la 12^{ème} Nuit de la chouette, le PNR de Millevaches en Limousin a organisé une journée, avec plusieurs rendez-vous au choix, pour mieux connaître les rapaces nocturnes du territoire, en compagnie d'animateurs du PNR (Natura 2000 ZPS et éducation au territoire) et du Bureau des accompagnateurs de la Montagne Limousine.

10h-12h : Atelier pelotes de réjection, décorticage, identification, régimes alimentaires. Il a permis aux participants de déterminer 3 espèces différentes (campagnol, musaraigne et mulot...) à partir des pelotes d'effraie, de hulotte et de chevêche.

14h : Les différents rapaces nocturnes du PNR et leurs habitats respectifs : 2 sorties terrain à la lande de Marcy (où les 10 participants ont pu

bien observer notamment un couple de pie-grièche grise) et à l'étang des Oussines où un étrange sillon dans l'eau nous a fait espérer apercevoir une loutre...

17h : Diffusion du film « Les ailes de la Nuit »

18h30 : Balade nocturne aux alentours de la Maison du Parc et dans le bourg de Chavanac à l'écoute des sons de la nuit

Au retour, soupe chaude et plateau de fromages fermiers suivis d'un loto des cris d'une vingtaine d'animaux pour terminer la soirée dans la bonne humeur.

Des affiches de rapaces de la collection Faune & Flore ont été distribuées à cette occasion et notamment la nouvelle affichée éditée sur la chouette de Tengmalm (cf. page 45).

30 participants ont profité de ces animations



Départ pour la marche nocturne d'écoute © PNRML, 2017



Atelier dissection de pelotes de réjection © PNRML, 2017

/// Pour en savoir +

<https://nuitdelachouette.lpo.fr/>

Une sortie découverte solidaire

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 8
Mesure 37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

/// Localisation

Commune de Peyrelevade, site Natura 2000 de Négarioux-Malsagne, animation ouverte à tous.

/// Partenaires techniques

Associations H*Cap Nature 87
Rando Doustre

/// Partenaires financiers

Europe (FEADER)
Etat

Début juillet 2017, le Parc de Millevaches organisait une sortie solidaire à la découverte des patrimoines du site Natura 2000 de la Tourbière de Négarioux-Malsagne, à Peyrelevade.

Une vingtaine de courageux, dont 3 personnes à mobilité réduite, issus des clubs Rando Doustre et H.Cap Nature 87, ont fait le déplacement malgré une météo et des températures peu encourageantes.

Le long des 6 km du sentier d'interprétation, toutes les paires de bras disponibles ont été mises à contribution pour piloter, tracter, stabiliser et soulever parfois ces fauteuils adaptés à la randonnée qu'on appelle Joëlettes. Car même s'ils offrent une grande

maniabilité et une possibilité de randonnée « tout-terrain », leur pilotage reste assez sportif...!

Les chargées de mission « Patrimoine bâti » et « Natura 2000 » ont partagé leurs connaissances avec le groupe tout au long de la journée. Dans la plus grande convivialité, les échanges se sont poursuivis le temps du repas et d'un pot de l'amitié lors duquel des documents de valorisation du territoire et des actions Parc ont pu être distribués.

Cette journée a été l'occasion de mettre en application de nombreuses valeurs prônées par le Parc : accueil, valorisation des patrimoines, sensibilisation et solidarité.

20 participants ont profité de ces animations



Manœuvre de la joëlette par la chargée de mission du Parc © PNRML



Arrivée au caillebotis, au pied de la tourbière © PNRML



Echanges autour du patrimoine bâti lors de la balade © PNRML

/// Pour en savoir +

<http://negarioux-malsagne.n2000.fr>

Le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT)

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3

Orientation 8

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine
Région Nouvelle-Aquitaine

/// Partenaires financiers

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine
Région Nouvelle-Aquitaine

/// Les chiffres

2 appels à projet en 2017

26 projets retenus sur 28 projets présentés

552 374,89€ investit par les porteurs de

projets dont 306 426,63€ de dépenses artis-

tiques et techniques éligibles

69 827,90€ de subventions de l'Etat (DRAC)

et de la Région Nouvelle-Aquitaine

Inscrit au Contrat de Parc 2015-2017, le PACT est un programme d'accompagnement qui permet au Parc de développer une politique culturelle territorialisée. Sous la forme de 2 appels à projet par an ce programme est mené par le PNR de Millevaches en Limousin dans le cadre d'un partenariat technique et financier avec la Région et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

En 2017 ce sont 28 projets qui ont pu être accompagné par le PACT. Les porteurs de projet (associations, collectivités et entreprises) mettent en œuvre sur le territoire des projets qui mêlent et croisent diverses disciplines, investissent de nouveaux espaces, valorisent le patrimoine et les savoir-faire du territoire...

26 projets retenus sur 28 présentés

Sur les 3 années de programmation, le PACT a permis de soutenir 84 projets portés par 50 structures différentes. De 2015 à 2017, 95% de l'enveloppe (Région et DRAC) a été engagée, soit 203 897,40€. Les dépenses totales des 84 projets soutenus représentent 1 803 343,59€ dont 909 528,31€ de dépenses éligibles au PACT. L'essentiel des projets soutenus sont pluridisciplinaires mais la part de projets dans le champ de la création liée à l'art contemporain et aux arts plastiques est importante, représentant près de la moitié des projets accompagnés.

Ce constat souligne bien l'une des spécificités du Parc qui est son offre importante en matière d'art contemporain, assez unique en milieu rural.



Il faut de tout arbre pour faire une forêt © PNRML, 2017



Patriagum Jazz Festival
© Commune de Peyrat-le-Château



Journées européennes du Feutre
© Lainamac

LA VIE DU SYNDICAT

Le Parc affiche sa ligne stratégique	33
Les instances du syndicat	34
Compte administratif 2017 - Section de fonctionnement	36
Compte administratif 2017 - Section d'investissement	37
Détail des recettes	38
Les Ressources humaines	39
La Charte du Parc : dernières modifications et enquête publique	40
Le Conseil scientifique et de prospection du Parc (CSP)	41
Le Conseil de valorisation de l'espace rural du Millevaches (CVERM)	41
Communication: le Parc 2.0	42
La Presse locale, relais essentiel	43
Les éditions	44
Les 50 ans des Parcs naturels régionaux de France	46



Le Parc affiche sa ligne stratégique

Début 2017, le Bureau syndical du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a choisi d'inscrire sa ligne stratégique dans un document de 4 pages distribué à l'ensemble des élus du Comité syndical.

Trois objectifs clés ont été partagés :

- **S'engager dans une gouvernance de coconstruction**

- > Nous imposer une approche transversale et prospective dans notre mode de travail.
- > Être garant de la cohérence entre les politiques publiques et les orientations stratégiques de la Charte.
- > S'inscrire dans un espace-temps capable de répondre au défi d'une vision à long terme de notre territoire.

Dépassant leurs sensibilités individuelles, 40 000 habitants, 153 élus, un bureau de 24 élus, 113 communes, 8 communautés de communes, des PETR (Pays et Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux), 3 Départements, 1 Région, œuvrent collégialement au service de cette entité géographique unique.

- **Maintenir le lien entre l'homme et son environnement**

- > Concilier modernité, progrès et développement durable.
- > Initier et accompagner des projets environnementaux qui collent aux réalités du terrain.
- > S'allier aux femmes et aux hommes acteurs présents ou futurs du développement du Parc naturel régional.

Se poser en défenseur vigilant de la biodiversité en protégeant les milieux remarquables, la faune, la flore, l'eau, la forêt et être attentif aux habitants dans le respect de leur travail et de leurs choix de vie.

- **Etre un modèle singulier d'aménagement du territoire**

- > Mobiliser notre structure à taille humaine comme un creuset d'innovations transposables à de plus amples dimensions.
- > S'attacher à maintenir l'entité Parc naturel régional comme un garant de l'équilibre vertueux entre investissement humain et financier.
- > Exister et s'affirmer comme une véritable structure d'ingénierie territoriale, pas seulement administrative.

Une équipe pluridisciplinaire d'experts, des actions, des méthodologies et des outils assurant une optimisation des ressources.

Les **neuf enjeux et mesures** - issus du projet de Charte 2018-2033 - sont rappelés :

- Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces en gérant de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur.
- Préserver et restaurer la qualité des paysages en protégeant et valorisant les paysages emblématiques.
- Assurer une qualité de vie et préserver les ressources et les patrimoines en développant un urbanisme approprié.
- Assurer le fonctionnement des milieux aquatiques, quantité et qualité de la ressource et impliquer les acteurs locaux en atteignant le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés.
- Conserver le patrimoine culturel en restaurant et valorisant le patrimoine bâti.
- Maintenir et développer une agriculture viable, pérenne et respectueuse de l'environnement en relocalisant la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles.
- Développer une sylviculture soucieuse de la pérennisation de la ressource, de sa valorisation et de la qualité de l'environnement en préservant et gérant la ressource forestière et son environnement.
- Renforcer la capacité du territoire à s'adapter et atténuer le changement climatique en améliorant le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique.
- Contribuer à l'appropriation des enjeux environnementaux en concevant un programme éducatif territorial.



Les instances du syndicat

2017

2 février

Bureau syndical à Meymac
Comité syndical à Meymac
Installation de nouveaux délégués, collège communal-intercommunal

<i>Carole DELEGLISE</i>	<i>Commune de Flayat</i>	<i>titulaire</i>
<i>Marie-Hélène MICHON</i>		<i>suppléante</i>
<i>Joël LESTANG</i>	<i>Commune de Bugeat</i>	<i>titulaire</i>
<i>Patricia MAURY</i>		<i>suppléante</i>
<i>Claire CHAUVAT</i>	<i>Commune de Croze</i>	<i>suppléante</i>

30 mars

Bureau syndical à Royère-de-Vassivière

18 mai

Bureau syndical à Lacelle

13 juin

Comité syndical à Treignac
Installation de nouveaux délégués, collège régional

<i>Etienne BOUSQUET-CASSAGNE</i>	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>titulaire</i>
----------------------------------	----------------------------------	------------------

Installation de nouveaux délégués, collège communal-intercommunal

<i>René ROULLAND</i>	<i>Communauté de communes Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois</i>	<i>titulaire</i>
<i>Jacques LONGCHAMBON</i>		<i>suppléant</i>
<i>Jean-Louis FAURE</i>	<i>Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières</i>	<i>titulaire</i>
<i>Jean-Pierre KUTTIG</i>		<i>suppléant</i>
<i>Viviane DANTONY</i>	<i>Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources</i>	<i>titulaire</i>
<i>Jean-Marc MICHELON</i>	<i>Communauté de communes Haute Corrèze Communauté</i>	<i>titulaire</i>
<i>Michel PESTEIL</i>		<i>titulaire</i>
<i>Bernard POUYAUD</i>		<i>titulaire</i>
<i>Gérard BOGUET</i>		<i>suppléant</i>
<i>Tony CORNELISSEN</i>		<i>suppléant</i>
<i>Jean-François MICHON</i>		<i>suppléant</i>
<i>Michèle BATTUT</i>	<i>Communauté de communes CIATE-Bourganeuf-Royère</i>	<i>titulaire</i>
<i>Daniel CHAUSSADE</i>		<i>suppléant</i>
<i>Jacques LONGCHAMBON</i>	<i>Commune de Crocq</i>	<i>titulaire</i>
<i>Jean ROBINEAUX</i>	<i>Commune de Saint-Martial-le-Vieux</i>	<i>titulaire</i>
<i>Anne-Marie PICARLE</i>		<i>suppléante</i>
<i>Daniel SOULARUE</i>	<i>Commune de Darnets</i>	<i>titulaire</i>
<i>Nicolas LECLERCQ</i>		<i>suppléant</i>
<i>Sabine VIROLLE</i>	<i>Commune de Péret-Bel-Air</i>	<i>titulaire</i>
<i>Hervé RICHARD</i>		<i>suppléant</i>
<i>Jean-Marie FUNKE</i>	<i>Commune de Saint-Georges -Nigremont</i>	<i>titulaire</i>
<i>Christian PARDANAUD</i>		<i>suppléant</i>

11 juillet

Bureau syndical à La Croisille-sur-Briance

12 septembre

Bureau syndical à Faux-la-Montagne

16 novembre

Comité syndical à Meymac

Installation de nouveaux délégués, collège communal

<i>Jacques GEORGET</i>	<i>Commune de la Nouaille</i>	<i>titulaire</i>
<i>Patrick DURAND</i>	<i>Commune de Viam</i>	<i>titulaire</i>

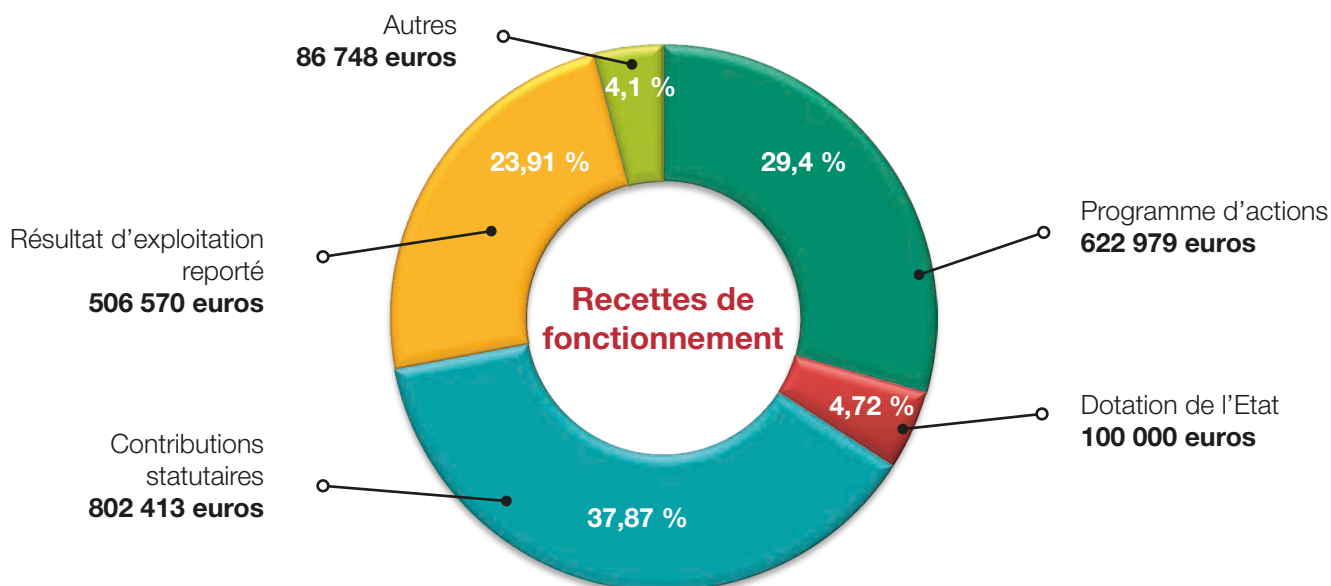
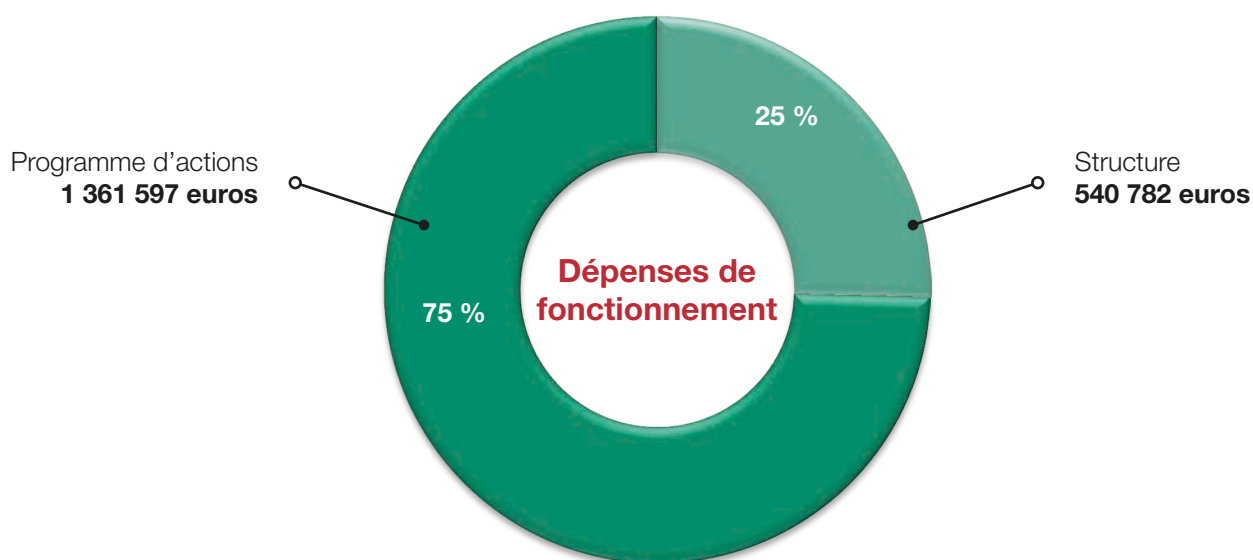
14 décembre

Bureau syndical à Millevaches



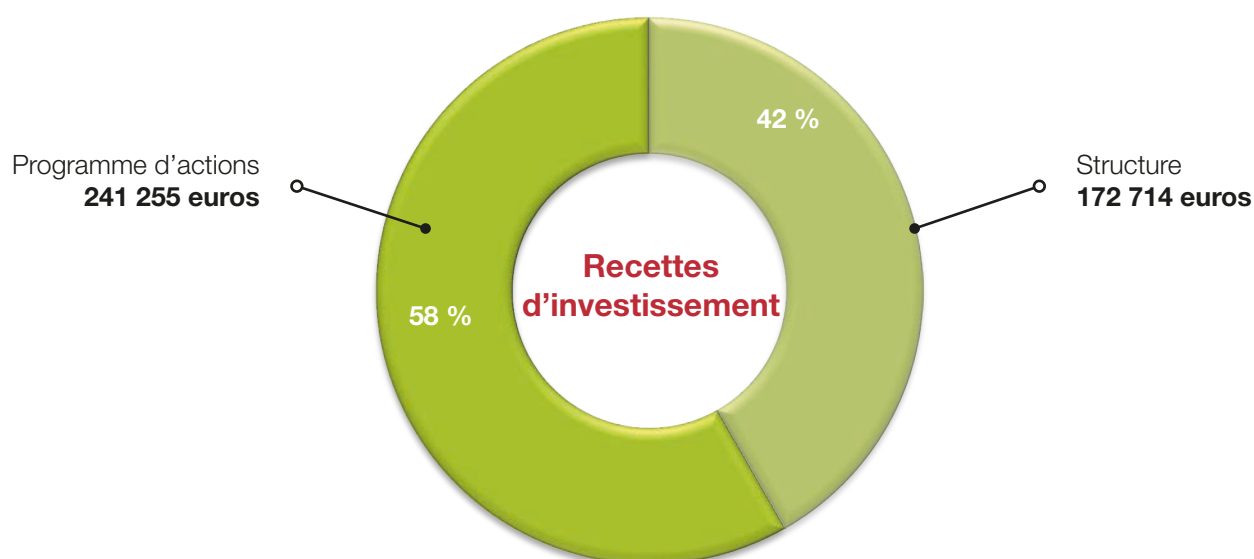
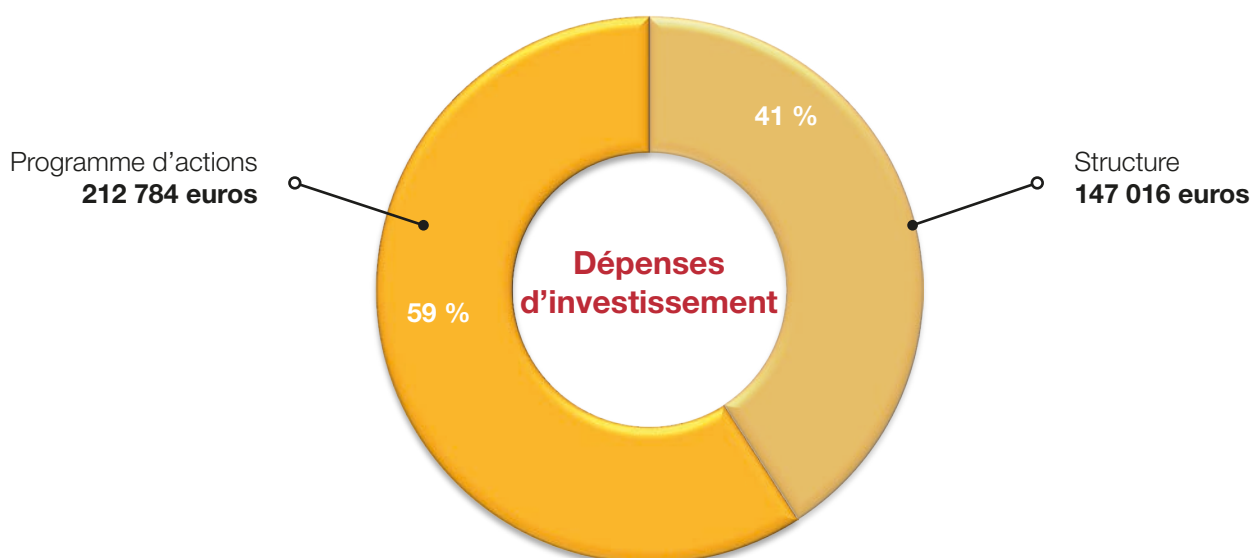
Compte administratif 2017 - Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	301 499,99 €	002 - Résultat d'exploitation reporté	506 569,91 €
012 - Charges personnels	1 159 400,48 €	013 - Atténuation de charges	24 882,18 €
65 - Autres charges de gestion courante	78 347,53 €	70 - Ventes de produits	15 820,79 €
66 - Charges financières	3 116,46 €	74 - Dotations, subventions, participations	1 531 704,77 €
67 - Charges exceptionnelles	563,05 €	77 - Produits exceptionnels	39 732,89 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	100 375,58 €		
TOTAL	1 643 303,09 €		2 118 710,54 €



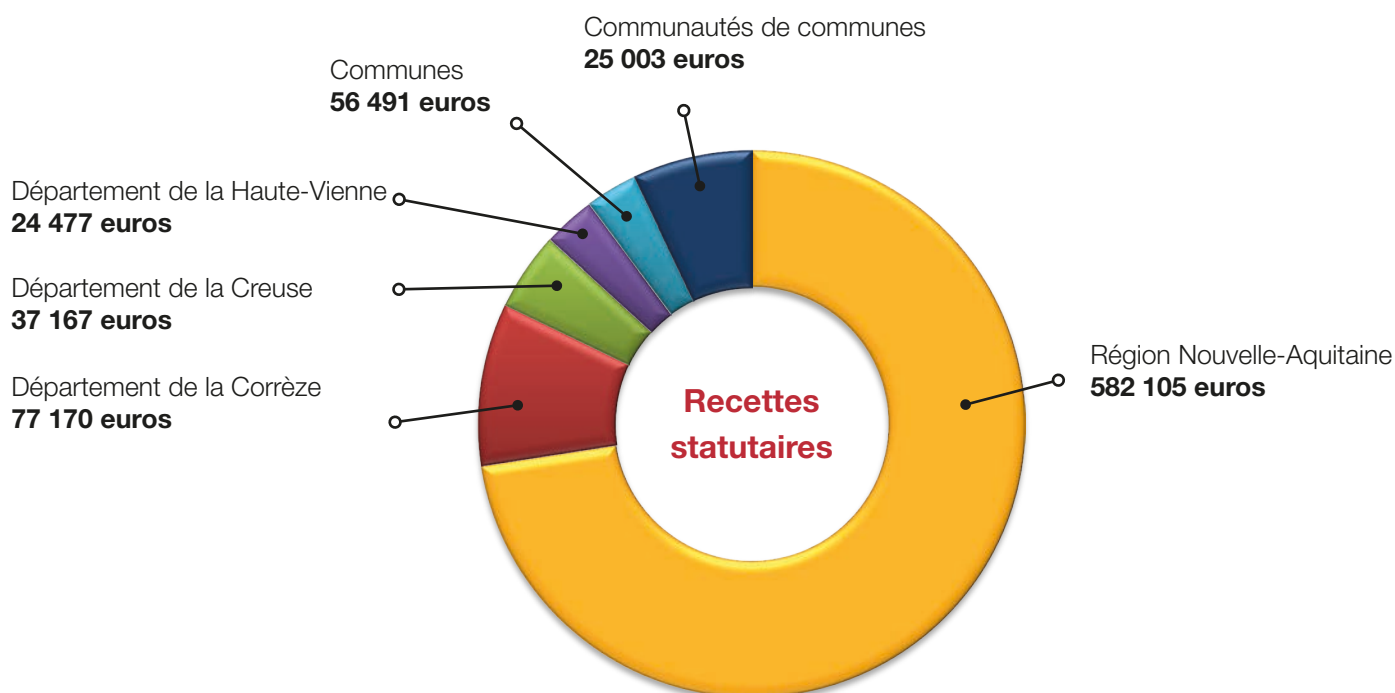
Compte administratif 2017 - Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
21 - Immobilisations corporelles	162 016,27 €	001 - Excédent d'investissement reporté	241 255,66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (Maison du Parc)	197 784,00 €	10 - Dotations, fonds divers (FCTVA)	8 820,28 €
		13 - Subventions d'investissement (Maison du Parc)	63 518,94 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 375,58 €
TOTAL	359 800,27 €		413 970,46 €

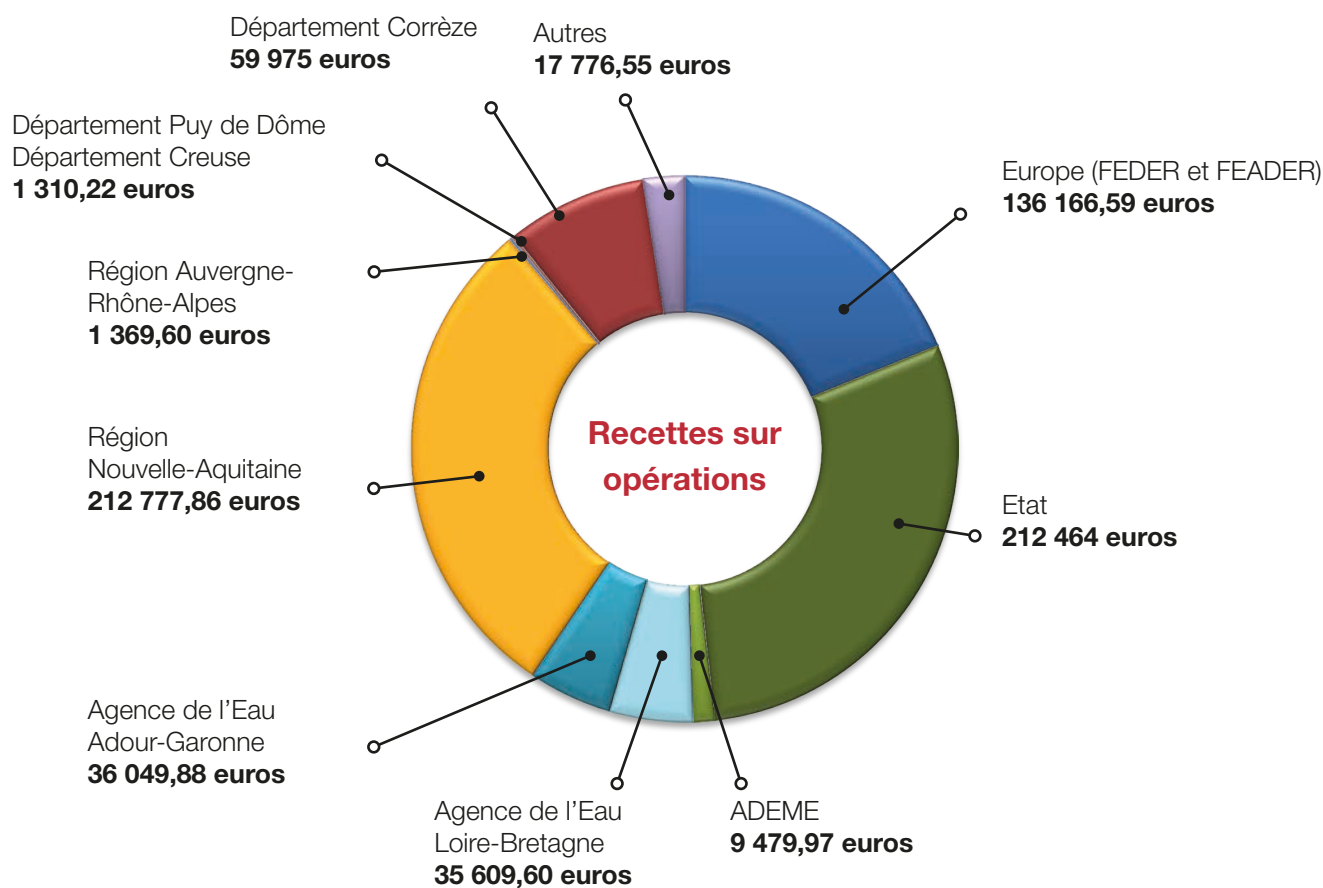


Détail des recettes

Le montant total des recettes statutaires s'élève à 802 413 euros, et sont réparties comme suit :



Les recettes sur opération, soit 722 979,29 euros, sont réparties comme suit :



Les Ressources humaines

Les charges de personnel s'élèvent à 1 159 400 € et restent stables par rapport à 2016.

EFFECTIF	ETP ouverts
Titulaires Fonction publique 11	8,65
Contractuels	15,11
TOTAL agents	23,76

Direction Administration

COUFFY Jérôme

BREUIL Anaïs

CHANARD Virginie - DUCROCQ Annie

CLAVREUL Aurélien

LECADET Sylvie

LEGRAND Anna

MAS Véronique

MAZURIER Marie

VIGNAL Claudine

Directeur

Accueil saisonnier période estivale

Ressources Humaines

Géomatique

Assistance Président et Directeur

Finances et marchés publics

Comptabilité

Communication

Accueil, assistance administrative

Gestion de l'Espace

LINET Catherine

BELLOC Anaïs

COLLET Julie - CHAUVIN Agathe

CONSTANS Malika

LEPLE Florence

MIGNAUT Thomas

PAROIS Marion – MASSON Mélusine

RODIER Guillaume

SALOMON Caroline - ZAPPIA Olivier

VILLA Olivier

Responsable pôle

Urbanisme

Chavanon en action

Natura 2000

Paysage

Forêt

Sites emblématiques, Natura 2000

Sources en action

Forêts anciennes

Natura 2000

Animation territoriale

PELLETIER Adeline

BAUDON Léo

COUEGNAS Fanny

DESPEYROUX Gilles

GREMBERT Lucie

JANET-WIOLAND Violette

LELAURE Vincent

MEZQUIDA Antonia

MOREAU Delphine - BELIN Aurélia

Responsable pôle

Conseil Energie Partagé

Patrimoine culturel

Tourisme durable

Inventaire du patrimoine

Energie-climat

Agriculture durable

Economie Sociale et Solidaire

Education au territoire

Agents techniques

GUIOT Eliane

ROBIN Christiane

ROEHRIG Sylvie

Agent d'entretien

Agent d'entretien

Agent d'entretien

La Charte du Parc : dernières modifications et enquête publique

En 2017, deux étapes ont marqué l'année :

- l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale ;
- l'enquête publique.

L'autorité environnementale a rendu son avis en début d'été. Les remarques générales portaient sur :

- la précision des engagements ;
- la hiérarchisation des conventions avec les partenaires ;
- le tableau récapitulatif des indicateurs.

Les remarques par thème :

- Biodiversité
 - > affiner l'analyse de la portée des Orientations nationales de la trame verte et bleue (ONTVB) et Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ;
 - > fournir des chiffres relatifs à l'évolution des surfaces (occupation du sol) ;
 - > lister les espèces exotiques envahissantes (et enjeux) ;
 - > effectuer un point sur l'état d'avancement du dossier RAMSAR ;
 - > effectuer une analyse croisée des SIEM, SIEP, sites Natura 2000 pour vérifier la cohérence des actions.
- Paysage
 - > préciser les points noirs paysagers, les types paysagers.
- Urbanisme
 - > préciser les orientations qui s'imposeront et s'assurer de la compatibilité des documents existants.
- Forêt
 - > fournir des données quantitatives et qualitatives concernant la récolte des bois, de surfaces exploitées.
- Energie
 - > décliner les orientations cohérentes en lien avec l'ambition TEPOS.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 18 septembre 2017 à 8 h 30 au vendredi 20 octobre 2017 à 17 h sur les 129 communes comprises dans le périmètre d'étude du projet de Charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans le cadre du renouvellement de son classement.

L'enquête publique, portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, a permis à chacun de pouvoir se prononcer sur le projet porté pour les 15 prochaines années. La participation du public a cependant été très faible puisque seulement 52 personnes se sont manifestées :

- 17 personnes ont apporté leur contribution sur les registres physiques déposés dans les 15 mairies recevant une permanence de la commission d'enquête.
- 20 personnes ont consigné des observations sur le registre électronique mis à leur disposition sur internet. Sur ce registre, 4 observations sont anonymes ou ne permettent pas d'identifier les auteurs.
- 4 personnes ont fait des déclarations orales sans laisser de contribution sur le registre physique.
- 2 courriers ont été reçus au siège de l'enquête.
- 2 notes écrites ont été annexées aux registres de Crocq et Sornac.
- 7 personnes ont consulté le dossier en mairie sans intervenir.

Malgré la faible participation du public, de nombreux thèmes sont apparus lors du traitement des observations : agriculture, pratique des véhicules à moteur de loisirs, entretien des sentiers, développement économique, tourisme, urbanisme...

Près d'une vingtaine de thèmes en tout. Parmi les 45 observations partagées : 20 étaient favorables, 7 neutres et 16 défavorables.

Le rapport des commissaires enquêteurs fait état d'un avis favorable sous conditions d'intégrer le risque incendie (PNR seule entité cohérente à l'échelle du massif forestier sur les 3 départements) et de faire de la mesure 26 « Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux » une mesure phare.

Le Conseil scientifique et de prospection du Parc (CSP)

Créé en 2015, le Conseil scientifique est actuellement composé de 18 membres experts dans de nombreux domaines. Sa composition si elle n'est pas paritaire, est assez équilibrée entre les sciences de la nature et les sciences humaines.

Ainsi, le Syndicat mixte du Parc peut désormais s'appuyer sur l'expertise de ses membres dans les domaines suivants : droit de l'environnement, agronomie, sylviculture, climatologie, hydrologie, pollution des eaux, ornithologie, géographie, archéo-botanique, archéologie, anthropologie, botanique ; entomologie, économie et développement local, paysage, chimie des substances naturelles...

Ces experts, largement issus du monde universitaire sont tous bénévoles.

Doté d'un règlement intérieur, le CSP peut être saisi par le Président du Parc sur des sujets complexes, soit s'auto-saisir pour s'emparer de sujets transversaux ou précis. Dans ce cas, le Président du CSP

en informe le Président du Parc. Depuis sa création, le CSP a été saisi sur le dossier de la mine du Longy à Millevaches et sur celui de projet biomasse de Bugeat.

Sur des thèmes comme la forêt, ou l'eau, les membres experts du CSP sont associés aux réflexions techniques et aux groupes de travail et comité de pilotage des programmes (exemple : Charte forestière de territoire, programmes eaux et milieux aquatiques).

Le Président du Conseil scientifique, Gérard Monédiaire est également membre du Conseil d'orientation de recherche et de prospective de la Fédération des Parcs régionaux de France (CORP).

18 membres
2 réunions
formelles par an
et en fonction
des sujets des
réunions de travail
intermédiaires
6 jours de travail de
l'agent en charge
de l'animation et
du secrétariat du
groupe

Le Conseil de valorisation de l'espace rural du Millevaches (CVERM)

Le Conseil de Valorisation de l'Espace Rural du Millevaches est une association loi 1901 dont l'objet est de réfléchir, préparer et proposer au comité syndical et au bureau du syndicat mixte du PNR de Millevaches en Limousin, des orientations et des actions sur les différents axes de la politique du syndicat mixte, en conformité avec le contenu de la Charte territoriale. L'association peut également en partenariat avec le PNR, mettre en œuvre des actions. Elle est composée de socio-professionnels et est organisée en commissions. Réuni en amont des Bureaux syndicaux, le CVERM donne un avis consultatif sur les dossiers du Parc.

Fonds d'appui - Réserve naturelle communautaire du Boundou – Sénégal oriental

Lors du Comité syndical du PNR du 13 novembre 2017, Jean-Marie Roche, Président du CVERM a présenté le bilan de l'opération initiée 10 ans auparavant : la mise en place d'un fonds d'appui pour permettre à des habitants de la Réserve naturelle communautaire du Boundou au Sénégal de créer leur activité.

26 projets ont été aidés pour un montant de 3 000 euros.

Les perspectives du fonds d'appui, il doit :

- consolider la dynamique organisationnelle, favoriser les projets structurants, s'appuyant sur des GIE ;
- favoriser les femmes considérées comme plus fiables ;
- mettre en place une banque de projets ;
- faire le plaidoyer auprès des IMF (institution de micro finance) et autres partenaires pour augmenter le volume de financement du fonds d'appui.

Communication: le Parc 2.0

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3

Orientation 8

Mesure 36 - Organiser la communication

La fréquentation du site est de 60 000 connexions sur l'ensemble de l'année 2017 (équivalente à 2016). Les rubriques les plus visitées sont celles liées à « AIMER LE PARC », partie la plus touristique du site qui permet d'orienter ses choix de visites et de découverte du territoire.

Les rubriques du site sont régulièrement mises à jour en fonction des actualités: animations, parutions, appels à projets...

Le réseau social Facebook est un outil indispensable à la communication du Parc. Il permet une diffusion à large échelle d'informations et permet de faire le lien avec le site du Parc : mise en ligne des évènements organisés par le PNR, informations pratiques, photos partagées pour le plaisir, ont jalonné l'année 2017 à raison de 2 à 3 publications par semaine. Ce sont maintenant 5 400 personnes qui sont abonnées à la page Facebook du Parc soit une augmentation de 18% par rapport à l'année précédente.

La publication qui a le mieux fonc-

tionné en 2017 est celle de photos de paysages enneigés, elle a été vue plus de 35 000 fois, a suscité 318 réactions et a été partagée 319 fois. Les abonnés aux réseaux sociaux aiment ce type de post. Cela permet de créer un lien avec le grand public et de leur faire prendre conscience de l'existence du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Le compte Twitter du Parc atteint plus de 700 abonnés (+40% par rapport à 2016), notamment constitués d'un public de professionnels : journalistes, offices de tourisme, institutionnels, collectivités et aussi d'acteurs politiques.

Une newsletter grand public a été initiée en milieu d'année. Elle permet de valoriser sur un autre support les actions du Parc. Un peu plus de 300 abonnés ont ainsi pu découvrir par ce média : les programmes d'animations, le concours photos, des dispositifs comme « Isole Toit », les actions « forêts anciennes », les journées de visite de ferme et de cantine...



Meilleure publication sur Facebook en 2017

■ Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 8
Mesure 36 - Organiser la communication

150 articles évoquant le PNR sans parus dans la presse quotidienne régionale

La presse écrite régionale est un des meilleurs relais d'information locale. En effet, de nombreux habitants lisent quotidiennement le journal. Les éditeurs se sont adaptés et diffusent les informations également sur leurs sites internet, ce qui permet à une cible plus large de retrouver chaque jour l'actualité du territoire. Chaque mois, ce sont 2 à 3 communiqués de presse qui sont transmis aux médias du territoire : dates d'animations, lancement de saison, événements liés aux actions du Parc, remise de diplômes, appel à projets...

La presse écrite notamment est très réactive et publie l'intégralité des communiqués transmis. Une revue de presse est réalisée quotidiennement et permet de veiller à la parution des articles proposés. Pour certains événements, les médias sont invités à une conférence de presse, ce qui permet des échanges entre les journalistes et les élus et techniciens du Parc et a fortiori des articles et/ou des interventions radios ou télé plus complètes.

■ MILLEVACHES

Une visite du conseiller régional pastoralisme

Récemment, André Saint Marie, conseiller régional était en visite au PNR de Millevaches.

Préserver la ressource en eau

Le conseil régional de Limousin a financé la restauration de la rivière de la Tourbière à Sainte-Marie. Cette action vise à améliorer la qualité de l'eau et à préserver les écosystèmes aquatiques. Les travaux comprennent la suppression de certains obstacles et la plantation de végétaux riverains.



Sainte-Marie en visite à la tourbière

Passionnant Mercredis des Monédières

Organisés à l'initiative du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, les Mercredis des Monédières sont passés par Madranges autour du thème « le granit et Madranges ». Les coups de masse du carrier sur la roche ont retenti, les grondements de blocs arrachés à la paroi qui dégringolent, le tétu du tailleur de pierre en train d'ébaucher un angle. Hommage rendu fait à toutes les générations de carriers.



SUR LE TERRAIN. Daniël explique les différentes sortes de taille devant un public attentif.

Le PNR prend un beau relief !

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette reconnaissance internationale souligne l'importance de ce territoire et de ses paysages.

La volonté de travailler ensemble

Les élus locaux et les professionnels du territoire ont travaillé ensemble pour élaborer un plan de développement durable. Cette démarche vise à améliorer la qualité de vie et à préserver l'environnement.



Le voyage responsable 100 % local

Basé à Saint-Genès-Pagnon, l'Appart-Millevaches est une agence de voyages associative et éthique qui vend ses territoires. Elle propose des circuits touristiques locaux et responsables.



À la découverte de la faune creusoise

Un après-midi pour découvrir la faune et la flore creusoises. Les participants ont pu observer de nombreuses espèces animales et végétales dans leur milieu naturel.



La zone humide du bourg valorisée

En 2015, la zone humide communale a été intégrée au réseau zones humides en Limousin Bassin Adour-Garonne avec un accompagnement par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le Conservatoire des espaces naturels.



PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES ■ Une consultation lancée lundi

La stratégie du parc soumise au public. Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin lance une consultation publique pour recueillir les avis des habitants sur sa stratégie.

MEYMAC ■ Sensibiliser l'utilisation du bois local dans la construction

Dans le cadre de la charte forestière du PNR de Millevaches en Limousin, les acteurs du territoire se sont positionnés sur l'importance de développer l'utilisation du bois local.

Un Plan climat avec le PNR

Cette réflexion n'est pas anodine pour le parc naturel. Elle vise à intégrer les enjeux climatiques dans les actions du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.



ATELIER-DÉBAT

SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. Lundi. Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin propose plusieurs ateliers débats intitulés Le climat change : faut-il changer nos habitudes ? lundi 4 décembre toute la journée avec le comité scientifique régional sur le changement climatique, Acclima Terra. Au programme : de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Millevaches à destination des élus, techniciens et partenaires du parc ; de 13 h 30 à 17 h 30, au lycée forestier à Meymac, à destination des étudiants ; de 18 h à 19 h 30, au pôle culturel Clau del pais à Meymac. Renseignements au 05.55.96.97.00.

Des économies d'énergie avec l'isolation du toit

Les économies d'énergie et le développement durable sont devenus incontournables ces dernières années et sont inscrits dans les règles de construction et de rénovation des bâtiments. Le Parc naturel de Millevaches a mis en place une démarche d'accompagnement des porteurs de projets d'isolation thermique contre la déperdition d'énergie par les toitures. Le programme « isole toit », en partenariat avec l'association Energies pour demain qui gère le point info énergie sur le territoire ou au-delà, permet aux propriétaires de bâtiments nécessitant des travaux d'avoir un accompagnement personnalisé pour mettre en œuvre les dernières normes en vigueur de l'art et surtout d'avoir accès aux aides de façon optimale, même dans le cas d'auto-réhabilitation. Pablo Elkander a animé une réunion d'information sur le sujet en commentant par des exemples démontrant l'utilité écologique et économique des travaux d'isolation aménageables rapidement. Il a expliqué l'accompagnement et le suivi technique auprès des demandeurs, insistant sur sa mission de service public pour mettre en relation les propriétaires, les artisans et les organismes institutionnels.



INTÉRÊT. Le sujet de la réunion apportait de bonnes informations au public concerné par des travaux d'isolation.

Les éditions

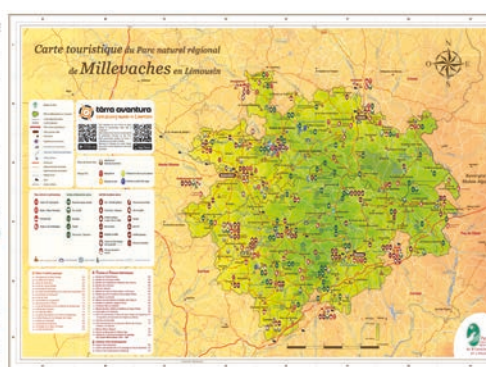
Le journal et le site internet sont les deux piliers de la communication du Parc. Le journal est paru de manière trimestrielle (en début de saison), soit 4 numéros par an jusque fin 2016. A partir de juin 2017, le rythme a été modifié. Ainsi ce sont trois numéros par an qui sont édités : en février, juin, et octobre.

La nouvelle formule du journal intègre 4 pages supplémentaires avec une nouvelle rubrique qui a pour objectif de remplacer les éditions suivantes : le Lien énergies, le Cahier du patrimoine bâti et le Cahier du patrimoine naturel.



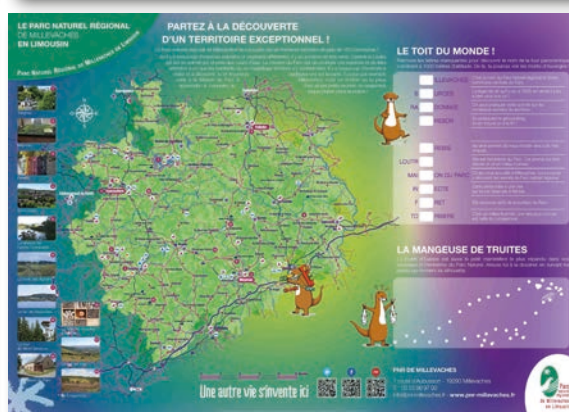
Les éditions touristiques annuelles ont été distribuées auprès des professionnels et acteurs du tourisme.

Le carnet des sorties découverte a été édités à 8 000 exemplaires et la carte touristique à 22 000 exemplaires.



Depuis plusieurs années, le Parc propose aux restaurateurs du Parc de mettre gratuitement à leur disposition des sets de tables. Cette démarche est très appréciée par les professionnels ! En 2017, en plus de la cinquantaine d'établissements situés sur le Parc qui ont bénéficié de cette possibilité, ce sont 20 restaurants des principales villes autour du Parc (Egletons, Aubusson, Bourgneuf, Ussel...) qui ont reçu chacun 2 000 sets de table.

Les sets de tables ont été déclinés en 4 thèmes : activités sportives, marque Valeurs Parc, Carnet de voyage[s] et enfant. Plus de 120 000 sets ont été distribués.



La Chouette de Tengmalm complète la série de poster « Faune ».

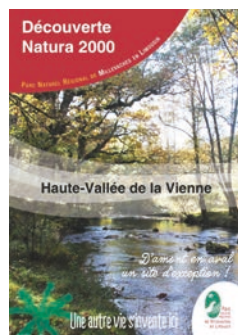
Le dernier numéro de la série Lien énergies a été consacré à la mobilité.



Chaque année, le Parc propose un grand nombre d'animations qu'il convient de promouvoir. Pour se faire, des affiches sont systématiquement conçues et diffusées. Quelques exemples parmi la soixantaine d'affiches réalisées :



D'autres documents sont créés tout au long de l'année en fonction des actions engagées et de l'actualité :



Les 50 ans des Parcs naturels régionaux de France

Pour célébrer leurs 50 ans, les Parcs naturels régionaux de France ont investi Bercy village et la Place des Vins de France, à Paris, du 12 au 15 octobre 2017. Autour d'une exposition et d'un village créé pour l'occasion, les 51 Parcs étaient présents durant 4 jours pour accueillir le public parisien et lui faire découvrir leurs richesses.

Créés en 1967 par un décret du Général de Gaulle, les Parcs naturels régionaux ont fêté leur cinquantième anniversaire. A cette occasion et pour la première fois, ils ont choisi de se réunir à Paris pour mettre en avant la diversité et la richesse de leur environnement, mais aussi de leurs spécialités gastronomiques, artisanales et culturelles.

Autour d'un grand marché de producteurs et d'artisans, de nombreuses animations, dégustations et activités gratuites étaient prévues à destination des familles, touristes et professionnels de passage. La place des Vins de France, ainsi occupée par un village de 51 chalets et 3 dômes, a accueilli les visiteurs pour des expériences immersives et des animations originales.

Pour les plus petits : mur d'escalade, balades en attelage, fabrication de peintures végétales, ateliers sensoriels, jeux...

Pour les plus grands : initiation à la permaculture, fabrication de mur en torchis, forge et montage de couteaux, sculpture sur bois, chants pyrénéens, vannerie ...

Pour tous les gourmands : dégustation et vente de miels de Martinique, poiré de Normandie-Maine, fromages du Vercors, vins du Luberon, roquefort des Grands Causses, légumes des Caps et Marais d'Opale, charcuterie des Py-

renées ariégeoises, châtaignes des Monts d'Ardèche...

Une exposition photographique montrant les merveilles des Parcs fût par ailleurs en place jusqu'à la fin de l'année dans les passages de Bercy village, en partenariat avec le magazine Partir en France.

A côté de cet événement grand public, le réseau des Parcs a présenté à la presse et à ses partenaires plusieurs publications issues de ses réflexions scientifiques, éthiques et prospectives. Cet événement institutionnel s'est déroulé le 12 octobre dans les locaux de la Région Ile-de-France en présence de Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire. (source : Fédération des Parcs)

Le Parc naturel régional de de Millevaches en Limousin a bien sûr participé à l'événement. La Cité des Insectes était présente au côté du Parc et a proposé des animations. L'association Appaat Millevaches avait également fait le déplacement et a pu promouvoir la destination « Millevaches » auprès des 20 000 visiteurs de passage !



Stand du PNR Millevaches - © PNRML octobre 2017



Vue sur la Place des vins de France - © Guillaume Dambreville, octobre 2017



PARC NATUREL REGIONAL DE MIUVACHAS EN LEMOSIN

Joindre l'équipe du Parc :
par téléphone : 05 55 96 97 00
par mail : accueil@pnr-millevaches.fr
par courrier : Maison du Parc
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES

Suivre l'actualité du Parc naturel régional de
Millevaches en Limousin sur son site :
www.pnr-millevaches.fr
et sur Facebook, Twitter et Instagram

Les actions du Parc sont essentiellement financées par :



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



REPUBLIQUE
FRANCAISE



REPUBLIQUE
FRANCAISE



REPUBLIQUE
FRANCAISE



REPUBLIQUE
FRANCAISE



REPUBLIQUE
FRANCAISE



REPUBLIQUE
FRANCAISE



REPUBLIQUE
FRANCAISE



Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin
Millevaches en Lemosin